

Un 2e match sans point ni coup sûr pour Stoneman

Bill Stoneman (26) était au paradis, hier, après avoir lancé un match sans point ni coup sûr contre les Mets de New York. Les Expos l'ont emporté 7-0, puis perdu 2-1 dans le deuxième match du programme double. Gene Mouch, à gauche, a été parmi les premiers à venir féliciter le vétéran artilleur droitier.

— Nos informations en page C 1

Trudeau fait l'éloge du bilinguisme à Moncton

par Claude TURCOTTE
envoyé spécial de LA PRESSE

MONCTON — Profitant de son passage sur l'un des fronts linguistiques les plus animés depuis quelques années, le premier ministre Trudeau a soutenu que seul son parti est en mesure de poursuivre l'expansion du bilinguisme.

À Moncton, hier soir, devant environ 2.000 personnes dont une bonne moitié était des Acadiens enthousiastes, certains même brandissant des drapeaux du pouvoir acadien et applaudissant à la mention de la république du Manitoba, M. Trudeau a laissé entendre que les électeurs ont, en 1972, le choix entre les libéraux qui représentent l'avenir et les autres le passé.

La passe pour le chef libéral c'est de "retourner dans les ghettos des divisions linguistiques et culturelles".

Il ne s'est pas gêné, pour affirmer qu'avec un gouvernement conservateur il faudrait attendre encore cent ans pour propager le bilinguisme.

M. Jean-Eudes Dubé, ministre des Travaux publics dans le cabinet Trudeau, a même affirmé que les gens "ont libérés de retourner au 17e siècle avec Bob Stanfield".

Comme il le faisait généralement en 1968, le premier ministre s'est dit "désespéré parfois de voir de petits esprits qui veulent vivre dans un petit ghetto".

Il a soutenu que l'Acadie est un élément fondamental du fait français au Canada. "Ce que nous appelons Canada français est une réalité pas mal complexe, a-t-il dit, elle n'est pas non plus localisée en un seul bloc massif, unifiée par les mêmes origines, par le même passé, par les mêmes traditions ou par un parler et un accent identique".

M. Trudeau a salué les deux gouvernements du Nouveau-Brunswick, ceux de MM. Louis Robichaud et Richard Hartfield, qui ont annoncé la bilinguisation dans cette province. "Ils ont posé un geste qui fut un jour le rêve du Canada devra suivre", a commenté le premier ministre.

Si le bilinguisme a occupé hier une place importante dans les discours de M. Trudeau à Saint-Jean devant l'Hotel de ville, en présence d'une foule de 400 à 500 personnes, plus à Moncton, les journalistes francophones ont dû se contenter, et ce depuis le début de la campagne, de textes unilingues anglais.

Depuis 1968, le bureau du premier ministre a toujours scrupuleusement

respecté le bilinguisme à ce niveau. Mais depuis le début de la tournée, cette règle n'est pas respectée pour les francophones.

En revanche, on a constaté hier que tous les extraits de déclarations en français sont suivis à la fin du texte d'une traduction anglaise.

C'est ce qui incite à se demander aujourd'hui si les journalistes anglo-

Voit L'EXPANSION, page A 4

Vote de grève des journalistes au Devoir

Le différend qui oppose la direction du journal Le Devoir à ses journalistes, au nombre d'une vingtaine, risque d'entraîner l'arrêt de la publication du quotidien montréalais, les journalistes ayant décidé cette nuit à une majorité de 72 p. cent d'autoriser leur exécutif à déclencher la grève quand il le jugerait nécessaire.

Les négociations entre la direction et le syndicat des journalistes pour le renouvellement de leur convention collective sont actuellement dans une impasse. Toutefois, les journalistes ont accepté de faire une ultime démarche et de ne pas déclencher l'arrêt de travail avant d'entendre la dernière fois d'amener la direction à se rapprocher de leurs positions.

En fait, a déclaré cette nuit un porte-parole des journalistes, le déclenchement d'un conflit au Devoir dépendra de l'attitude qu'adoptera le directeur du Devoir, M. Claude Ryan, dans les prochaines heures.

Il faut rappeler à ce propos que Le Devoir n'a pas publié en deux occasions en mai dernier: la première fois lorsque sa parution fut interrompue par le débrayage général dans les journaux de la métropole pour protester contre l'interdiction des présidents des trois centrales syndicales du Québec, la deuxième fois lorsque les journalistes du Devoir ont décidé, quelques jours plus tard, de débrayer à leur tour pour les mêmes raisons.

La SAQ s'oppose à la vente du cidre dans les supermarchés

AUJOURD'HUI Place des Arts: quatrième salle

L'Iron Ore invite Parizeau à faire l'examen de ses livres — page A 2

l'automobile par JACQUES DUVAL

Les "débutants" de la Audi 10 LS — page C 8

Le MAPE veut aller plus loin dans la réglementation de la publicité destinée aux enfants — page D 7

SOMMAIRE

Arts et spectacles: C 13 à C 15
Bandes dessinées: C 18
Cinéma: C 15
Décès, naissances, etc.: A 10
Économie: B 1 à B 9
Editorial: A 4
En direct radio-TV: C 14
Êtes-vous observateur? D 10
Horoscope: D 6
Informations étrangères: E 1
Informations nationales: A 2, C 16, C 17
La bonne table: D 2
L'auto: C 8 à C 10
Loisirs et recreation: C 18
"Mot-mystère": D 11
Mets croisés: E 6
Petites annonces: D 8 à D 12, E 2 à E 8
Radio et télévision: C 15
Radio FM: C 15
Sports: C 1 à C 7, C 12
Tribunaux: A 7
Via syndicale: D 1
Vivre aujourd'hui: D 3 à D 7
Votre médecin: D 3

Place des Arts: quatrième salle

Le complexe de la Place des Arts comportera, d'ici trois ans, une quatrième salle. Dotée de 2.000 sièges, elle servira d'intermédiaire entre la salle Wilfrid-Pelletier et la salle Maisonneuve et sera principalement destinée aux comédies musicales de tournée mais également à un grand nombre d'autres activités qui, pour des raisons de temps ou d'espace, ne peuvent trouver place, présentement, dans les trois salles existantes. La direction de la Place des Arts vient de confirmer cette nouvelle. — Les détails en page C 13

élections 72

La machine conservatrice tourne rond
Wagner demande aux Gaspésiens de préférer un bloc de députés à quelques "colombes" ...
Deux "candidats-kamikaze" dans Mont-Royal — page C 17

hebdo/économie

Stelco intègre ses opérations québécoises pour mieux concurrencer Sidbec-Dasco.
Nouveau "siège régional" de la Banque de Montréal à Toronto.
Le Billet de Claude Beauchamp.
Bell débute dans la région de Montréal l'intégration de ses services au coût de \$30 millions.
Pleins feux sur l'impôt, avec Maurice Régnier. — cahier B

La Société des alcools du Québec est prête à accepter que le cidre soit vendu partout au Québec, sauf dans les supermarchés.

C'est ce qui se dégage du mémoire que l'entreprise d'Etat vient de présenter à la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec.

En effet, la SAQ propose d'octroyer des permis aux charcuteries, aux tabagies, aux fromageries et aux pâtisseries et suggère le statu quo en ce qui concerne la vente de cidre aux supermarchés.

La SAQ admet que le nombre de points de vente est encore insuffisant pour le marché et soutient que si l'on permet aux supermarchés de vendre du cidre la situation provoquera un désintéressement de la part du petit vendeur.

L'entreprise d'Etat craint également que les supermarchés arrivent à contrôler éventuellement le marché québécois du cidre "grâce à leur efficacité administrative".

La position de la SAQ risque d'envenimer le débat qui s'est amorcé entre les épiciers détaillants et la société Steinberg.

On sait que la chaîne d'alimentation a demandé l'autorisation à la Commission de contrôle des permis d'alcool de vendre du cidre dans ses magasins.

Le président de la Commission, M. Jacques Trahan, doit rendre son jugement sur la demande de Steinberg d'ici trois semaines.

Autres informations en page B 1

Secteur public: entente pour 105.000 employés

par Huguette LAPRISE
La première entente d'importation dans le secteur public et para-public est intervenue hier. Elle porte sur l'ensemble des clauses normatives ainsi que sur les bénéfices d'appoint au niveau du secteur des affaires sociales. Les salaires ainsi que les régimes de retraite et d'assurance.

Selon M. René Auger, président du Comité patronal de négociation du secteur des affaires sociales, les salaires ainsi que les régimes de retraite et d'assurance qui ont été référés à la

table centrale feront incesamment l'objet d'une entente.

Plus de 105.000 salariés oeuvrant dans quelque 400 établissements hospitaliers et autres sont visés par l'entente qui touche tous les secteurs d'emploi: soins infirmiers, para-médical, clerical, services et métiers.

Les points saillants du protocole d'entente sont la sécurité d'emploi, le recyclage pour les infirmiers, les cours de formation du personnel infirmier attaché aux hôpitaux pour malades chroniques.

Reprise du vote à la Gorton Pew

par Robert POULIOT

Les 350 Madelinots employés aux usines de traitement du poisson de la Gorton Pew reprendront ce soir au scrutin secret le vote pris dimanche, sur l'initiative du conciliateur spécial du gouvernement québécois, M. Roger Pilote.

C'est le président des Métallurgistes unis d'Amérique, M. Jean Gerin-Lajoie, qui a ordonné cette reprise hier après avoir reçu un télégramme des travailleurs de la Gorton Pew qui en veut de contester la validité du vote de dimanche, réclament également la démission de leur conseiller syndical, M. Wilfrid Mazerolle.

Entre-temps, 150 ouvriers étaient rappelés au travail.

Tandis que certains syndicats affirment avoir voté en faveur des offres patronales parce qu'ils croyaient que l'augmentation de 55 cents l'heure, répartie sur 27 mois, serait appliquée entièrement cette année, d'autres estiment que le conciliateur qui présidait l'assemblée a littéralement bousculé les syndicats en prenant le vote dans une confusion totale.

La hausse proposée dimanche comprend deux augmentations de 20 cents cette année et l'an prochain et une
Voit REPRISE, page A 6

• Les problèmes de l'industrie de la pêche au Québec — pages B 2 et B 3

Charlebois triomphe à l'Olympia

par René HOMIER-ROY
envoyé spécial de LA PRESSE

PARIS — Il a fallu se battre pour y entrer, se battre pour en sortir. Mais, entre-temps, et malgré que l'Olympia soit sans doute la plus détestable des grandes salles de spectacle du monde, Robert Charlebois a réussi à y séduire complètement le public qui assistait à la première de la série de spectacles qu'il présente en ce moment à Paris.

Hier soir, on pouvait reconnaître dans les premières rangées du parterre des noms aussi connus que Gilbert Beaud, Juliette Greco, Serge Reggiani, Henri Salvador, Delphine Seyrig, Marcel Carné, Donald Lautree, Serge Grenier (ex Cynique), Louise Marleau, et aussi Chantale Renaud et Jacques Riberolle, venus en voisins.

Cette salle comble, dans laquelle quelques Québécois moins connus avaient trouvé place, a fait à Charlebois un succès incontestable. La vraie preuve de la réussite de son spectacle ne pourra cependant être connue que la semaine prochaine, quand on saura au juste combien de Français ont eu envie d'aller à l'Olympia entendre chanter ce "curieux Québécois".

Les lecteurs de LA PRESSE connaissent, pour l'avoir eux-mêmes vu et entendu ou pour se l'être fait répéter, l'emprise que Robert Charlebois sait exercer sur un public. Hier, malgré des ennus vocaux — traditionnels les soirs de première —, il a fait
Voit CHARLEBOIS, page A 6



LE TRANSPORT Un monde en mouvement

CAHIER F

la campagne 72 au microscope

Un fédéraliste séparatiste

Le légendaire curé de la paroisse Saint-Roch, dans la basse-ville de Québec, Mgr Raymond Lavoie, a confirmé qu'il se portera candidat indépendant aux prochaines élections fédérales, dans la circonscription de Montmorency.

Dans le communiqué annonçant sa décision, Mgr Lavoie se dit "fédéraliste-séparatiste, en pratique". Au cas où vous ne comprendriez pas ce que ça veut dire, le curé explique: "Actuellement il faut accepter le séparatisme comme une étape probablement inévitable vers une nouvelle forme de fédéralisme".

"Il faut, ajoute-t-il, cesser de se battre pour savoir comment placer nos meubles dans la maison canadienne tandis qu'on nous exproprie de l'extérieur et que notre âme s'échappe par toutes les fissures de notre monde politique".

C'est pour colmater ces fissures que Mgr Lavoie est sur la brèche: il ajoute que, à titre de baptisé et de prêtre, il doit porter la vérité à n'importe quel prix.

A n'importe quel prix, sans doute, mais n'importe où. S'étant fait depuis longtemps le champion des défavorisés de son quartier Saint-Roch, Mgr Lavoie se présente néanmoins dans Montmorency, circonscription de la côte de Beaupré. Il faut dire que Saint-Roch fait partie du comté de Langelier, et qu'il y a là un certain Jean Marchand, Montmorency, par contre, était représenté au dernier parlement par un député peu connu, M. Ovide Laflamme, élu de justesse en 1968.

Un peu vedette sur les bords

Le curé Lavoie a régulièrement défrayé la chronique ces dernières années. Ainsi, contrairement au curé Labelle qui voulait "son chemin de fer", le curé de St-Roch a mené une bataille épique pour faire disparaître les voies ferrées du CPR qui défigurent son quartier. Il a presque réussi. Les "tracks" seront enlevées.

Il s'est aussi porté candidat à "l'échevinage" de Québec contre un candidat du maire Lamontagne. Il a échoué, mais sa candidature avait fait beaucoup de bruit et mis en lumière le problème des citoyens déplacés par un projet de rénovation urbaine.

Enfin, le curé Lavoie s'est mêlé de cinéma, aussi. D'abord en intentant des poursuites judiciaires pour faire condamner les navets pornographiques "Pile ou face" et "Après-ski", ensuite en acceptant un rôle dans le navet non-pornographique "L'Apparition", aux côtés des Baronets.

Une accusation désuète

L'ancien ministre libéral Paul Hellyer, maintenant passé aux conservateurs, a accusé hier M. Trudeau d'avoir gonflé démesurément les effectifs et l'importance du bureau du premier ministre, au point que les adjoints spéciaux du "Prime Minister's Office" avaient plus de pouvoir que les ministres.

C'est peut-être vrai, mais l'accusation vient trop tard. Plusieurs des "Trudeau-men" en question ont justement démissionné, ce qui a réduit la taille de la Cour personnelle de M. Trudeau.

En outre, ces hommes-là ont démissionné précisément dans l'espoir de devenir ministres. M. Marc Lalonde se présente dans Outremont, M. Francis Fox dans Argenteuil-Deux-Montagnes, M. Jacques Olivier dans Longueuil, etc. S'ils sont élus, et que le parti garde le pouvoir, il y a de bonnes chances qu'ils deviennent ministres.

Cela prouve de toute évidence que ces gens-là désirent avoir moins d'influence et de pouvoir.

Une drôle de manoeuvre

Dans la circonscription de Peace River, en Alberta, il se passe des choses étranges. Il y a là un mouvement contestataire fondé par un pasteur de l'Eglise-Unie du Canada: le "Revolutionary Political Movement". Rien d'étonnant à cela, parce qu'en cette matière il ne faut plus s'étonner de rien.

Ce qui est vraiment étrange, par contre, c'est que ce mouvement-là a décidé de présenter ses TROIS seuls candidats dans le MEME comté. En plus du fondateur, le pasteur Michael Zuk, le Mouvement présente un autre pasteur, le révérend Wayne Lovely, et une institutrice retraitée, Mme Gertrude Bryan. Tous trois dans Peace River.

Je ne comprends pas très bien la stratégie. Voyons, est-ce bien habile de s'arranger pour diviser soi-même ses votes en trois?

A moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'un truc pour se faire remarquer et pour obtenir ainsi un entrefilet dans tous les journaux du pays.

Si c'est ça l'idée, mes révérends, c'est raté. Il n'y a pas un journaliste qui va tomber dans votre piège, je vous l'assure.

Gilles GARIPEY

Politique sociale Castonguay n'écarte pas la possibilité d'un front commun Québec-trois provinces NPD

par Huguette LAPRISE

Le ministre québécois des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, ne semble pas repousser l'invitation formulée dimanche par le chef du Nouveau parti démocratique du Québec, M. Raymond Laliberté, qui lui suggérait de rencontrer ses homologues des trois gouvernements néo-démocrates "pour qu'ils appuient sa politique sociale". Bien au contraire!

Hier soir, peu avant son départ pour la Saskatchewan où il doit discuter avec le ministre des Affaires sociales et le premier ministre de cette province, M. Allan Blakeney, M. Castonguay a déclaré: "Il se peut que cette visite à Regina comporte des discussions sur les possibilités d'une approche commune devant les problèmes que pose la politique sociale au Canada."

"Quant à la stratégie exacte qu'il faudrait élaborer, il est pour le moment difficile de la préciser", a-t-il poursuivi.

Rappelons que dimanche dernier, lors d'une assemblée à Laval, M. Laliberté suggérait à M. Castonguay de profiter du fait que le nouveau premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique (M. Dave Barrett) ait appuyé pratiquement toute la politique sociale du Québec, pour tâter le pouls des deux autres gouvernements néo-démocrates, ceux de la Saskatchewan et du Manitoba.

Un appui aux idées du Québec

Commentant la prise de position du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Castonguay a déclaré que ce changement d'attitude du gouvernement de cette province face à la politique sociale du Québec était un fait nouveau et coïncidait évidemment avec la venue au pouvoir des néo-démocrates. Il apparaît à M. Castonguay comme un phénomène positif pour le Québec.

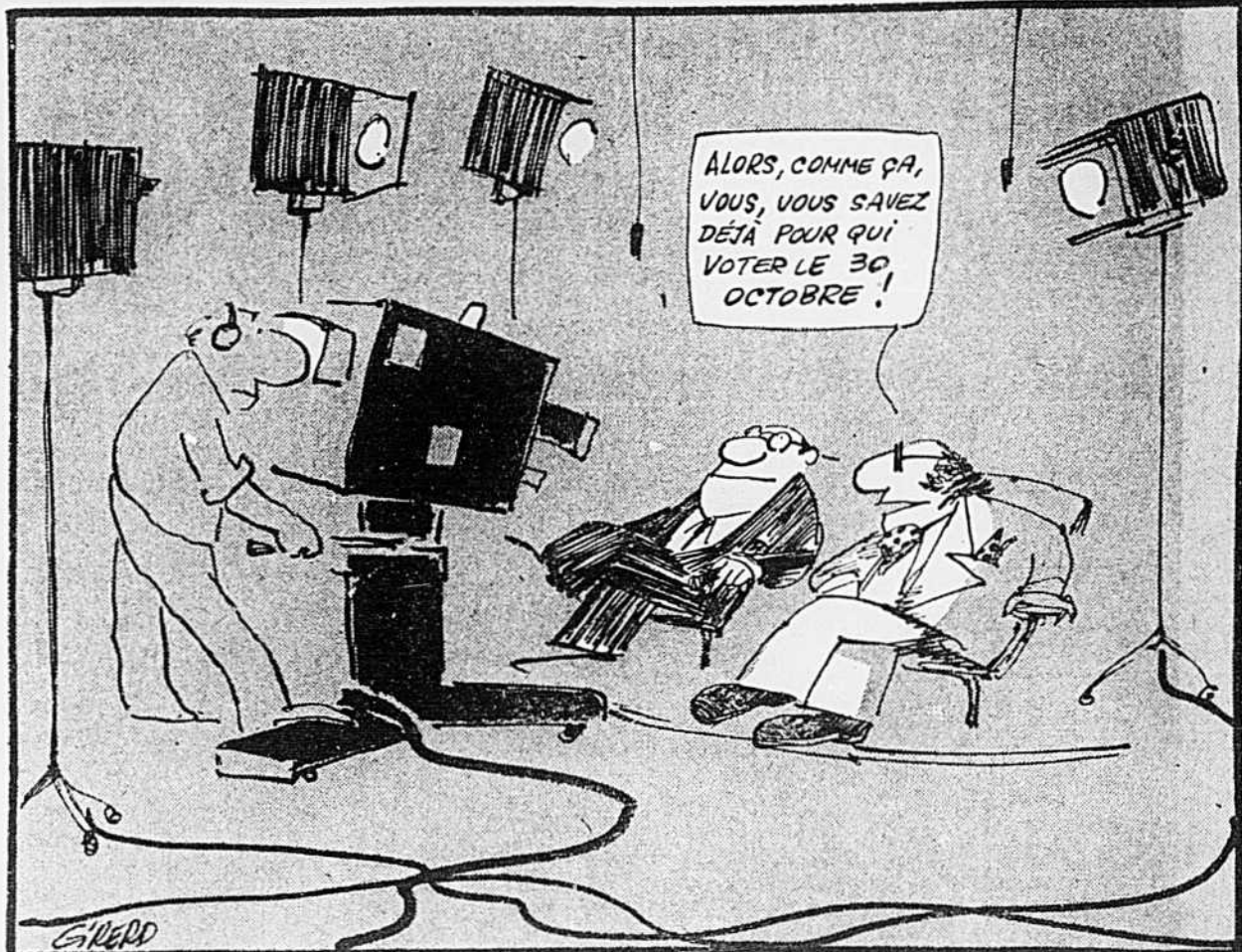
"Ce qui, de plus, a poursuivi M. Castonguay, ouvre des perspectives d'échanges avec les autres provinces, qui pourraient faire en sorte que les

idées développées par le Québec aient plus de chances de "passer".

Avant de répondre aux questions

des journalistes, M. Castonguay s'était adressé aux délégués à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne

des facultés de médecine et des hôpitaux d'enseignement qui se tient ces jours-ci dans la métropole.



(Droits réservés)

Protestations contre les mises à pied à la GM

OSHAWA (PC) — Des lettres de protestation ont été envoyées au ministre fédéral de l'Industrie et du commerce Jean Luc Pépin et au premier ministre québécois Robert Bourassa au sujet de la mise à pied de plus de 1.600 travailleurs à l'usine de General Motors à Sainte-Thérèse.

Le président du local 22 des Travailleurs unis de l'automobile, Steve Nimigon a déclaré qu'il protesterait énergiquement contre la réduction de la production automobile à l'usine québécoise.



President Roger McCue

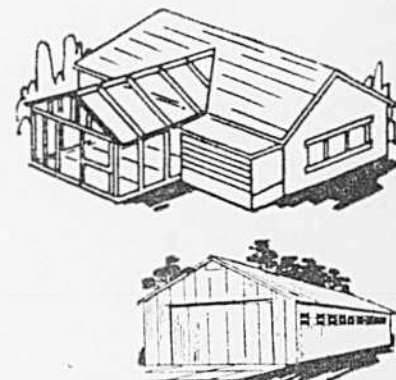
NE FAITES PAS FAIRE DE SALLE DE JEUX, UNE CUISINE OU VOTRE SALLE DE BAINS

AVANT D'AVOIR VISITÉ NOTRE EXPOSITION DE 25 MODÈLES DE RÉNOVATION.

VENEZ AUJOURD'HUI MÊME VISITER NOTRE EXPOSITION DE MODÈLES DE RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES



Faites faire le rajout désiré ou bien ce garage, maintenant, avant la venue de l'hiver. Téléphonnez-nous aujourd'hui.



NOUS EFFECTUONS TOUS TRAVAUX VÉRIFIEZ VOS BESOINS

- RAJOUTS
- SALLES DE JEUX
- CUISINES
- SALLES DE BAINS
- LUCARNES
- MANSARDES
- TOITURES
- GARAGES
- REVÊTEMENT ALUMINIUM
- FANÊTRES ALUMINIUM
- BOISERIES
- CIMENTATIONS

AINSI QUE TOUT AUTRE GENRE DE RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES

ESTIMATIONS GRATUITES

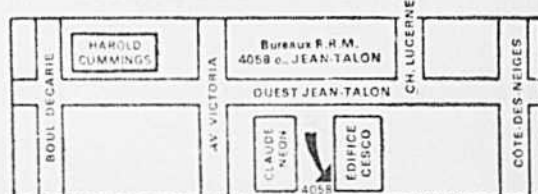
à notre salle d'exposition ou à votre domicile. Consultations gratuites.

FINANCEMENT

NOUVEAUX HORAIRES:

Lun., Mar., Merc., 9h à 18h
Jeudi et Vend. 9h à 21h
Samedi 9h à 16h

NOUS NOUS TROUVONS ICI



Le service de rénovation métropolitain

SALLE D'EXPOSITION: 4058 OUEST, JEAN-TALON, MTL

482-0600

L'Iron Ore invite Parizeau à faire l'examen de ses livres

L'accusation formulée par M. Jacques Parizeau samedi, voulant que l'Iron Ore Company of Canada ait "arrangé" ses dépenses à Shefferville en 1971 afin de réduire les montants d'impôt qu'elle aurait à payer au gouvernement du Québec, est absolument sans fondement", a déclaré hier M. W. J. Bennett, président de la Société.

M. Bennett a invité M. Parizeau, l'expert économique du Parti québécois, à faire l'examen des livres de l'entreprise et à discuter avec les cadres de la compagnie de la méthode utilisée pour l'allocation des dépenses d'exploitation et autres dépenses en 1971 à son exploitation à Shefferville.

Dans sa déclaration, M. Bennett commence par l'explication de la répartition de la production minière de la compagnie. Des mines sont exploitées aux environs de Shefferville, au Québec, et Labrador City, au Labrador. Les gisements situés à Shefferville chevauchent les frontières Québec-Labrador, tandis que celles situées à Labrador City sont exclusivement au Labrador. Seize p. cent de la production de 1971 provenaient des gisements de Shefferville au Québec, 17 p. cent, des gisements de Shefferville au Labrador et 67 p. cent des gisements de Labrador City.

Et M. Bennett poursuit: les impôts directs sont payés aux deux provinces selon le revenu net après déduction des dépenses d'exploitation et autres dépenses.

Point "chaud"

Puis M. Bennett en arrive au point "chaud". "Comme les gisements aux environs de Shefferville sont situés sur les deux côtés de la frontière Québec-Labrador, il a été nécessaire d'établir une formule pour le calcul de l'allocation des dépenses communes aux exploitations des deux côtés de la frontière. Cette formule, adoptée avec le ministère des Mines dès 1954, avec quelques amendements par la suite, pourvoit à la répartition des dépenses communes en prenant pour base "le nombre total de verges de matière transportée et d'équipement utilisé dans chaque province, c'est-à-dire, le nombre total de verges de mort-terrain et de roches-porteuses de minerai qui doivent être transportés pour produire une tonne de produit vendable".

M. Bennett prétend en outre que M. Parizeau a utilisé, en comparant le revenu imposable pour fins d'impôts miniers entre la production provenant du Labrador et celle du Québec en 1971, des chiffres qui ne représentent pas un profit net mais plutôt le revenu avant la déduction de certains articles tels que l'impôt sur le revenu, dépréciation et intérêt.

Le président d'Iron Ore estime également que la vraie comparaison ne peut être faite qu'entre le revenu im-

posable pour fins d'impôts miniers sur les ventes de minerai extrait du côté du Québec-Labrador, à Shefferville, et les ventes de minerai extrait du côté du Labrador de la frontière Québec-Labrador à Shefferville, puisqu'il n'existe pas de répartition des dépenses d'exploitation et autres dépenses sur la production à Labrador City.

M. Bennett affirme que "M. Parizeau devra se rendre à l'évidence et admettre qu'une comparaison des montants payés en impôts miniers aux deux provinces sur la production de la région de Shefferville, basée sur deux ans, ne peut que donner une image déformée".

Il rappelle enfin que les impôts miniers ne constituent qu'une part des impôts que la compagnie doit payer au gouvernement du Québec.

Bourassa

Le premier ministre Bourassa s'est abstenu, hier, de tout commentaire à propos des illégalités faites samedi par le Parti québécois et selon lesquelles ladite société aurait fraudé le gouvernement du Québec en camouflant des revenus.

M. Bourassa a indiqué qu'il n'avait aucun commentaire à faire, mais dans son entourage on a déclaré: "Vous (les journalistes) devriez essayer d'obtenir des commentaires d'Iron Ore. C'est cette société qui est mise sur la sellette beaucoup plus que le gouvernement du Québec".

DERNIÈRE CHANCE, LES COURS DÉBUTANT CETTE SEMAINE.

FAIRE FORTUNE DANS L'IMMEUBLE

Cours de 10 semaines, en soirée, qui vous aideront à parvenir à l'indépendance financière.

Des placements sûrs en biens immobiliers et la gestion d'immeuble peuvent rapidement augmenter votre capital. Ce cours de la Canadian Property Managers Association peut vous aider. Un livret en exercice, un évaluateur municipal, un financier et un comptable vous indiqueront — au cours de sessions d'étude — comment faire des placements sûrs et administrer ou gérer certaines propriétés et en retirer le maximum. Frais de scolarité déductibles sur l'impôt. Inscription limitée. Appeler

861-8190 (du lundi au vendredi de 9 h à 5 h) ou écrire à:

ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS IMMOBILIERS
Place Bonaventure, 21 - Élysée, Montréal 114, Québec

Revêtement Alcan



ESTIMATION GRATUITE
481-7983

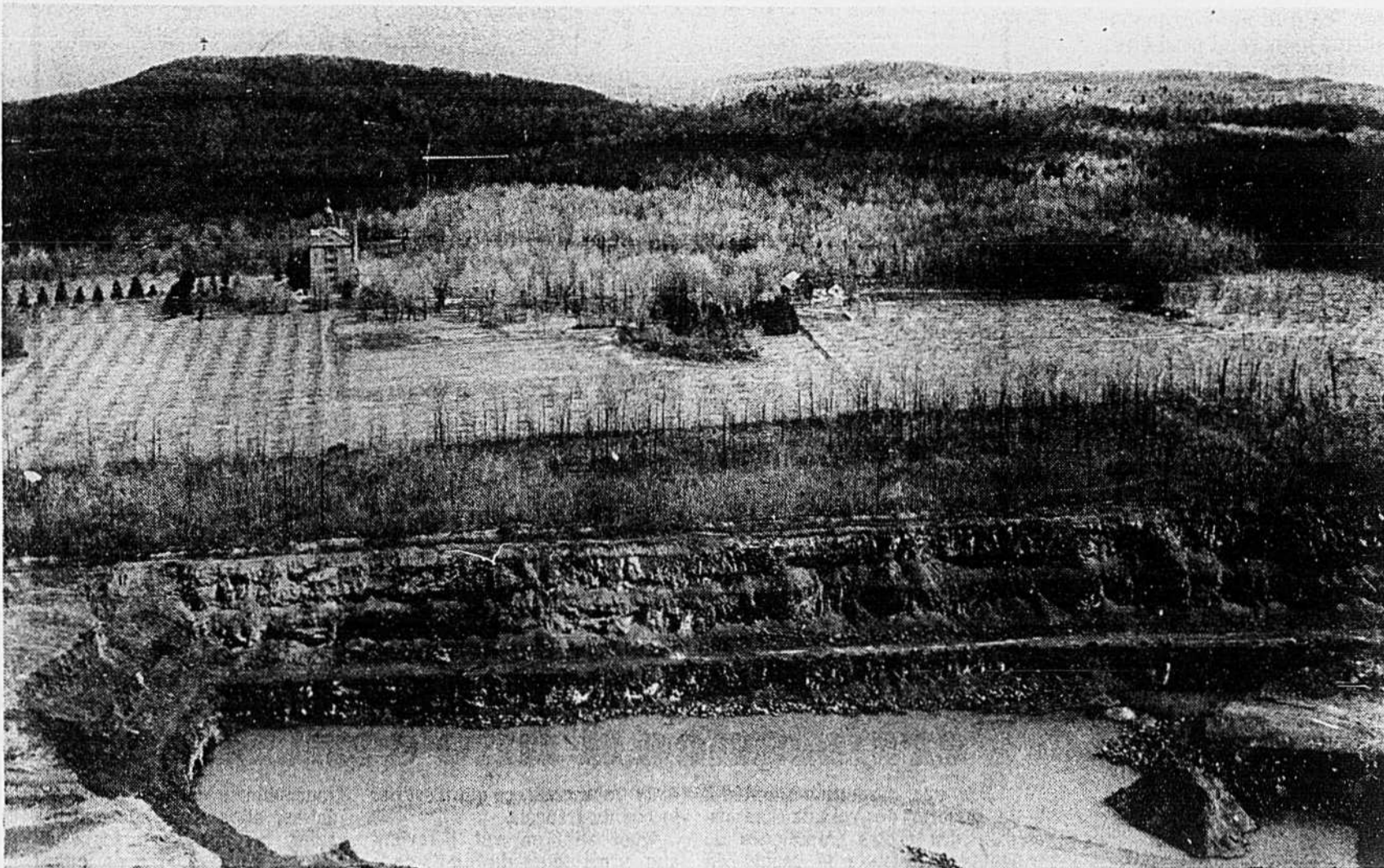
SPECIALISTES en
CORNICHES ET BORDURES

PORTES ET AUVENTS ET
FENÊTRES GOUTTIÈRES

DISTRIBUTEUR AGRÉ ALCAN
CENTRE D'ALUMINIUM DE
MONTREAL 4640, Décarie

Revêtement Alcan





Jusqu'où peut-on gruger les versants du mont Bruno sans risquer de compromettre l'équilibre naturel de cette région privilégiée? Voilà le dilemme qui confronte les citoyens de cette localité devant la menace d'une nouvelle extraction de quelque un million de tonnes de gravier et de sable du versant sud de la montagne...

Le conseil et les citoyens de Saint-Bruno vont lutter contre l'exploitation de la carrière

par Florian BERNARD

Les membres du conseil municipal de Saint-Bruno et les citoyens de cette localité ont accepté de mettre leurs efforts en commun en vue d'empêcher la firme Desourdy Construction d'exploiter une carrière de sable sur le versant sud du mont Saint-Bruno.

Par ailleurs, l'Association des propriétaires a demandé l'intervention de trois ministres, dont celui de l'Environnement, dans le but d'amener l'Assemblée nationale à voter un décret qui for-

cerait Desourdy Construction à annuler son projet de carrière. Un tel décret a récemment été adopté, par le lieutenant-gouverneur en conseil, en ce qui concerne ce problème, analogue, à celui de Val-David.

Entre-temps, le conseil de Saint-Bruno s'apprete à mettre en vigueur toute une série de mesures juridiques dans le but de retarder le projet de Desourdy Construction.

Le maire de Saint-Bruno, M. Jim Verge, a brossé le tableau de la situa-

tion, hier soir, au conseil, lors d'une assemblée houleuse. Il a expliqué que les propriétaires du fond de terrain, soit le Mont Bruno Golf & Country Club, ont loué la carrière à Desourdy Construction, autorisant cette dernière à extraire plus d'un million de tonnes de sable et de gravier destiné à parfaire la nouvelle route reliant Saint-Bruno à Chambly.

Le président de Mont Bruno Golf & Country Club, M. Schriener, qui est également président de Bell Telephone, a déclaré au maire qu'il est trop tard pour annuler le projet de carrière puisque le contrat est déjà signé avec Desourdy Construction.

Les citoyens qui sont propriétaires de maisons dans le secteur se plaignent amèrement de la situation, expliquant que le trou qui sera creusé dans le flanc de la montagne risque de donner une allure de "quartier sinistré" au projet domiciliaire du Mont Trinité, pour ne citer que celui-là.

Ils soutiennent également que la firme Desourdy a déjà commencé à abattre les beaux arbres de la montagne afin de faire un passage pour ses lourds camions. Ils ajoutent que le chemin des 20 qui sera emprunté par les camions de Desourdy n'est pas suffi-

samment solide et large pour recevoir de tels véhicules. Ce chemin n'a que 25 pieds de large et il a été construit, originellement, pour recevoir des véhicules légers.

Droits acquis

Le conseil municipal a été forcé d'admettre, hier soir, qu'il se trouve devant un cas difficile à solutionner.

Le terrain jouit en effet de droits acquis. Il est zoné aux fins de carrière et le conseil ne peut, légalement, modifier ce zonage sans risquer des poursuites de la part des exploitants. La Ville a déjà perdu une cause analogue, en 1963, lorsqu'elle a essayé de faire fermer la carrière Dumont. L'affaire s'est rendue jusqu'en cour Suprême, entraînant des frais d'environ \$100.000.

Le maire Verge a déclaré aux citoyens que le meilleur moyen d'arrêter ce projet consisterait à alerter l'opinion publique et à faire des pressions sur le gouvernement du Québec. Ce dernier peut alors voter des décrets, comme celui de Val-David. C'est pourquoi le maire a demandé aux citoyens de s'adresser directement au ministre responsable de l'Environnement, le Dr Victor Goldbloom, de même qu'au ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier.

Les inculpés du vol à St-Casimir comparaissent sous 7 accusations

QUEBEC (PC) — Trois récidivistes, Raymond Pitre, 34 ans, Gérard Bissonnette, 30 ans, et Yvon Fortier, 27 ans, ont été traduits en cour des Sessions de la paix, à Québec, hier, sous sept chefs d'accusation.

Ils ont été accusés du vol à main armée de \$7.153 perpétré, mercredi dernier, dans une succursale de la Banque canadienne nationale, à Saint-Casimir de Portneuf, de tentative de meurtre sur la personne de l'agent Guy Vézina, de la Sûreté du Québec, de deux vols d'automobiles, de possession d'armes illégales, de possession d'une arme non enregistrée et de port de déguisement.

Pitre, Bissonnette et Fortier ont été appréhendés, samedi dernier, à Cham-

plain, près de Trois-Rivières. Des expertises en balistique conduites aux laboratoires de l'Institut de médecine légale pourront déterminer, en outre, si les trois hommes sont coupables également du double meurtre des gardes-chasse Ernest Saint-Pierre, de Daveluyville, et de Méderic Côté, de Plessisville.

Hier, ils ont plaidé non coupables, et le juge Gilles Carle a remis leur enquête préliminaire à huit jours "pro forma".

L'agent Vézina a été grièvement blessé de quatre coups de feu, mercredi soir, à Saint-Alban de Portneuf, alors qu'il effectuait une enquête au sujet du vol de Saint-Casimir.

Début du procès de J.-P. Cantin accusé, cette fois, du meurtre de Marie-Andrée Chartrand

JOLIETTE — Après avoir été remis à deux reprises, le procès de Jean-Pierre Cantin, âgé de 26 ans, de Sainte-Mélanie, comté de Joliette, accusé du meurtre de Marie-Andrée Chartrand, 26 ans, la fille de Michel Chartrand, le président du Conseil central de Montréal de la CSN, s'est finalement ouvert, hier, sous la présidence du juge Alphonse Barbeau, aux Assises de Joliette.

Une première accusation d'homicide involontaire avait été d'abord retenue contre Cantin mais, à la date fixée pour l'ouverture du procès, au terme du printemps des Assises de Joliette, la poursuite devait semer l'étonnement en logeant une accusation de meurtre.

Pris de court, la défense, représentée par Me Louis Cliche, devait demander une remise, ce qui lui fut accordé dans les circonstances.

Le prévenu, qui était déjà en liberté sous un cautionnement de \$1.000, était demeuré et demeure toujours en liberté sous le même cautionnement. Il

s'agit là d'un cas unique dans les annales judiciaires parce que jamais un accusé de meurtre n'a pu jouir d'une libération sous un cautionnement aussi peu important.

La sœur de la victime, Madelaine, qui a été témoin de la scène, devait révéler à l'enquête du coroner qu'il s'agissait d'un accident.

La journée d'hier a été consacrée à la formation du jury de 12 hommes qui sera appelé à se prononcer dans cette cause.

Quelque 80 candidats avaient été convoqués, et il a fallu procéder à l'examen de 68 d'entre eux avant de réussir à compléter le jury.

La poursuite, représentée par Me François Beaudoin, de Saint-Jérôme, a mis à l'écart ou récuse péremptoirement un total de 32 candidats. Quant à la défense, elle avait épuisé son droit de récusation péremptoire de 12 candidats alors qu'il restait un juré à choisir.

Cinq autres candidats ont été refusés après avoir été jugés partiaux par les officiateurs.

Pierrefonds lorgne du côté de Saint-Laurent

par Nicole PERREAULT

Maintenant sa décision de ne pas participer au comité de fusion du West Island, le conseil municipal de Pierrefonds attend que le Comité Hanigan tranche la question tout en lorgnant du côté de Saint-Laurent.

Prononçant, hier soir, à l'hôtel de ville, un vibrant plaidoyer en faveur de l'attitude adoptée par son conseil municipal face au comité de fusion du West Island, le maire Eddie Lalonde a en effet déclaré à une cinquantaine de citoyens présents à l'assemblée régulière du conseil: "Nous avons récemment établi des contacts avec la Ville de Saint-Laurent. Nous n'avons pas posé au départ l'hypothèse préconçue d'une fusion avec Saint-Laurent, ni formé un "comité de fusion". Nous avons convenu d'analyser la réalité dans chacune des deux villes."

Interrogé par le représentant de LA PRESSE, sur les motivations de cette démarche auprès de Saint-Laurent, M. Lalonde a ajouté: "Saint-Laurent possède une stabilité financière créée par ses industries et cherche une façade d'eau." Le maire de Pierrefonds a en outre dévoilé son intention de remettre éventuellement un mémoire au Comité Hanigan sur "les hypothèses" examinées par les deux villes.

Canaliser la question

Mis sur pied par le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, rappelons-le, le Comité Hanigan

(du nom du président de la CUM, Lawrence Hanigan) a reçu mandat d'étudier le regroupement des municipalités et de délimiter les nouvelles frontières.

De leur côté, les promoteurs du projet d'une ville unique dans le secteur ouest de l'île de Montréal se hâtent par la voie d'un comité de fusion, regroupant les représentants de sept municipalités de ce secteur, de parachever ce plan de regroupement. Ains, les maires de Dorval, Pointe-Claire, Baie d'Urfé, Kirkland, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro et Beaconsfield, ont déjà rédigé une charte avant même que le Comité Hanigan n'ait tiré ses conclusions.

Ce mouvement pro-West Island englobe également la Confédération de l'association des présidents de Pierrefonds qui exhortait dernièrement dans les journaux locaux, les citoyens à venir demander au maire Lalonde des comptes sur l'attitude de leur municipalité face à la fusion.

Les citoyens qui assistaient à l'assemblée repoussaient donc à cet appel et le président de cet organisme, M. Mort Jacquays n'a pas caché sa position: "Nous voulons que la population entende le maire se prononcer sur le sujet, a-t-il dit. Nous pensons que Pierrefonds devrait s'intégrer au regroupement des municipalités du West Island et que le maire fasse à nouveau partie du comité de fusion."

L'assassinat de Rudberg

La femme attaquée dans la rue téléphone à la police

Une femme qui avait quitté les lieux d'un attentat dont elle avait failli être la victime, samedi soir, à Montréal, a téléphoné à la police, hier, après qu'elle eut appris qu'un ingénieur de Westmount avait été assassiné par son agresseur en tentant de lui porter secours.

M. Daniel E. Rudberg, 39 ans, a été poignardé à mort à l'intersection des rues City Councilors et Sherbrooke, dans l'ouest de la métropole.

Un porte-parole de la police de Montréal a déclaré, hier, que cette femme, dont il n'a pas dévoilé l'identité, a décidé de téléphoner à la police après avoir discuté du meurtre de M. Rudberg avec des amis. Elle aurait quitté les lieux de l'attentat parce que l'adolescent de 17 ans qui l'avait attaquée "n'avait pas réussi à voler mon sac à main et que cela ne me préoccupait pas tellement". Elle avait cru, a dit la police, que l'attentat dont a été victime M. Rudberg s'était produit près de la rue Sherbrooke.

L'agresseur, qui a été capturé quelques instants plus tard derrière le club Playboy, habitait un appartement de Sainte-Adèle, dans les Laurentides. Il a comparu, hier, devant le coroner Laurin Lapointe, avant d'être transféré au centre de détention Berthelet, à Rivière-des-Prairies.

M. Rudberg circulait rue Sherbrooke en automobile lorsqu'il a vu l'adolescent attaquer une passante. Sa femme

et les deux couples d'amis qui se trouvaient avec lui sont descendus rapidement de voiture et ont pourchassé l'agresseur. Alors que M. Rudberg le maintenait fermement, ses amis se sont empressés d'aller chercher la police mais l'adolescent en a profité pour poignarder M. Rudberg.

Deux policiers ont poursuivi l'adolescent qui a trouvé refuge derrière le club Playboy.

C'était le 78e meurtre à survenir, cette année, à Montréal.

E-X-T-E-N-S-I-O-N
ENCORE 4 JOURS
C'EST LA TOUTE DERNIÈRE FOIS
VIC TANNY
2 pour 1
CETTE OFFRE NE SE RÉPÉTERA PLUS JAMAIS
*Ne soyez pas déçu...
Ne la ratez pas...
Réservez sans tarder...*
VIC TANNY
CLUBS DE SANTÉ ET DE MISE EN FORME
● Centre d'achats Côte Saint-Luc ● Centre d'achats Rockland
● Place Bonaventure ● Place Desormeaux
● Chomedey ● Centre d'achats Newmar Plaza
● Centre d'achats West Island Mall ● Place Bourassa
866-3992
Le plus importante et la plus chic chaîne de clubs de santé et de mise en forme au Canada.

ÉCOLE DE CONDUITE?
De préférence
LAUZON

Parlez l'Anglais* dès le Jour de l'An
Téléphonez vite à
288-3111
et vous passerez une bonne année
Vous voulez parler l'anglais le mieux possible — et le plus vite possible?
Chez Berlitz, vous commencerez à parler anglais, avec un vrai professeur, dès la première minute du premier cours. Nous vous donnerons même une série de cassettes pour répéter vos leçons à la maison et progresser encore plus vite.
Vous pouvez suivre des leçons individuelles, ou vous joindre à un petit groupe de 4 à 7 élèves.
Berlitz
A langues vivantes, méthode vivante.
MONTREAL 50 place Crémazie 387-2566
MONTREAL 2055 rue Peel 288-3111
*Italien, Espagnol, Allemand, etc...

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT
HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: 9 h à 1 h
272-7611 • 7616

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.TÉE. 7, rue St-Jacques, Montréal, Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canada donne ses nouvelles à diffusion des informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Renier. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Coursier de la dernière classe" — Enregistrement numéro 1400 "Port de retour garanti"

VENTES DU JOURNAL
L'abonnement domicile: 874-6911
du lundi au vendredi: 8 h à 8 h p.m.
le samedi: 8 h à 4 h p.m.

PUBLICITÉ
Gratuité annonces: 874-7061
Télé-Press, cahiers spéciaux: 874-7036
Vacances/Voyages: 874-7018
Carrières et professions: 874-7014
Nominations: 874-7020

COMPTABILITÉ
Grandes annonces: 874-6892
Petites annonces: 874-6900

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

PETITES ANNONCES
Commandes: 874-7111
du lundi au vendredi: 9 h à 5 h p.m.
le samedi: 9 h à midi
Pour changer ou annuler: 874-7205
du lundi au vendredi: 9 h à 4 h 30 p.m.
le samedi: 9 h à 1 h 30 p.m.

PROMOTION 874-7100

REDACTION
Le jour du lundi au vendredi: 874-7061
Pupitre: 874-7036
Editorial: 874-7030
Sports: 874-7018
Spéc. Télé-Press: 874-7029
Finances: 874-7016
Arts et lettres: 874-7014
Vie féminine: 874-7023
Nuit (en tout temps): 874-7061

RELATIONS HUMAINES 874-7383

la presse

Tâche ardue pour M. Caouette

En écoutant dimanche soir M. Réal Caouette à la télévision de Radio-Canada, on avait l'impression que l'homme avait quelque peu perdu de sa fougue d'autrefois. Il ne parlait plus de grandes victoires au Québec ou ailleurs, il se contentait d'évoquer la possibilité de répéter l'exploit d'il y a quelques années, alors que son parti avait détenu la balance du pouvoir à Ottawa. Il a même dit, à un moment donné, que son avenir personnel était plutôt derrière lui.

Nous ne dirions pas que le député de Témiscamingue avait complètement changé de style, mais il paraissait au moins plus réaliste. Il faut reconnaître que cette campagne, pour lui, ne débute pas sous les meilleurs auspices possibles. Les divisions survenues chez les créditistes provinciaux du Québec ne sont pas encore totalement choses du passé. Et, depuis 1968, les deux seules provinces à avoir jamais élu un gouvernement créditiste, soit l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont changé d'allégeance politique.

Or, même alors qu'on avait des gouvernements créditistes dans ces provinces de l'Ouest, en 1968, le Crédit social n'avait pas réussi à faire élire un seul de ses hommes, même s'il faut bien se rappeler que le parti était alors en pleine désagrégation au fédéral. Il faudrait être fortement optimiste quand même pour estimer qu'on pourra faire beaucoup mieux après les défaites de MM. Manning et Bennett.

M. Caouette a bien souligné qu'il ne fallait voir aucun présage malsain dans les changements survenus, par exemple, en Colombie-Britannique puisque les électeurs, de toute façon, font de plus en plus la distinction entre leur allégeance politique provinciale et leur allégeance politique fédérale. Il a même ajouté que cette défaite de M. Bennett permettait à son parti fédéral de récupérer trois anciens ministres provinciaux qui accroîtront la qualité de ses candidats dans ce coin du pays. Mais tout cela était dit sans grande conviction.

Au Québec, seule province à compter des députés créditistes au Parlement d'Ottawa, la situation, tout en étant sûrement plus reluisante, présente aussi de grands points d'interrogation. Outre les déchirements récents survenus entre les clans Samson et Bois, il est impossible de ne pas tenir compte de l'entrée en scène de M. Claude Wagner, aux côtés de M. Stanfield. Plusieurs observateurs estiment que la présence de M. Wagner dans les rangs conservateurs nuira surtout aux créditistes. M. Caouette rétorque que ce sont surtout les libéraux qui en souffriront mais, encore ici, on sent qu'il a quelque difficulté à s'en convaincre lui-même. Il n'insiste pas très fort.

Peut-être avons-nous tort d'interpréter comme nous le faisons l'attitude du chef cré-

ditiste. De toute façon, ce que nous prenons pour un nouveau réalisme nous rend peut-être l'homme plus sympathique qu'autrefois.

Nous ressentions, en tout cas, une certaine sympathie pour le député de Témiscamingue qui, malgré un contexte aussi peu encourageant, a décidé de poursuivre la lutte. Sans se prendre pour un autre, sans rêver en couleur, il estime qu'il a un rôle à jouer sur la scène politique et il a décidé de le jouer.

On peut ne pas être d'accord avec les théories de M. Caouette, on doit admettre que son groupe a été actif à Ottawa et qu'il s'est efforcé de défendre, au meilleur de ses connaissances, l'intérêt des Québécois. Ce groupe présente également une option dans laquelle croient des milliers de citoyens du Québec. Ces derniers seraient, à bon droit, déçus si le parti qu'ils appuient ne livrait pas une chaude lutte pour assurer sa survie.

Dans la présente campagne électorale, le parti de M. Caouette a encore apporté un élément intéressant en soulevant la question du revenu minimum garanti. On sait qu'il a promis, s'il était élu, de verser à tous les citoyens de 18 ans et plus un montant minimum annuel de \$1.200. Ce montant passerait à \$2.400 pour les couples, avec un supplément de \$550 par enfant. Cette allocation s'ajouterait à tout autre revenu qu'un individu pourrait toucher, de façon évidemment à favoriser l'esprit d'initiative et à décourager la paresse.

On dira qu'une telle promesse est facile à faire quand on a aucune chance de prendre le pouvoir. On pourra aussi objecter que l'établissement d'un tel revenu minimum garanti ne dispenserait pas de toutes les mesures sociales actuelles comme le prétend M. Caouette. Il reste que ce dernier a quand même le mérite de soulever pareil débat, car il faudra bien en arriver, un jour ou l'autre, à une formule du genre.

Il faut encore souligner que des quatre chefs de parti en lice dans la présente campagne, M. Caouette est probablement celui qui a abordé le problème de l'option constitutionnelle du Québec avec le plus de modération. Si le Québec se prononçait sans équivoque pour l'indépendance, a-t-il dit, il faudrait accepter cette décision.

A remarquer que M. Caouette ne souhaite pas l'indépendance. Au contraire, il entend lutter farouchement pour garder le Québec dans la Confédération. Il irait même jusqu'à s'exiler si jamais triomphait l'idée séparatiste. Mais il ne veut pas se faire provocateur, il ne veut pas attiser la flamme en donnant à la souveraineté l'attrait du fruit défendu.

Cette prise de position est peut-être simplement une autre preuve de son nouveau réalisme.

Vincent PRINCE

Trudeau bâtirait un parti fédéraliste

DANS UN QUÉBEC INDÉPENDANT !



(Droits réservés)

Persistance d'une controverse

Par une résolution adoptée à la majorité des voix, la Commission des écoles catholiques de Québec demande le rappel du bill 63 accordant aux parents le libre choix de l'école. La nouvelle fait naturellement son petit tour de presse et la "Gazette" demande quelle compétence particulière une commission scolaire peut-elle faire valoir en la matière.

Il est bien certain que Montréal, du fait même de la concentration des immigrants sur son territoire, est bien plus concerné que Québec par une question inlassablement débattue depuis 1969. Mais la "Gazette" elle-même n'hésite pas à s'attribuer généreusement beaucoup de compétence quand elle affirme: "The French fact is stronger today than it was yesterday". Sur quoi exactement fonde-t-elle une affirmation aussi péremptoire? Beaucoup d'observateurs très attentifs de ce qui se passe chez nous craindraient de pêcher par présomption, s'ils y allaient de prévisions aussi optimistes. Par contre, on peut, sans courir le risque de se tromper grandement, considérer qu'aucune menace sérieuse ne pèse sur l'avenir de l'anglais en Amérique et même

dans le monde, ce qui n'est pas le cas du français.

Quoi qu'il en soit, il revient aux promoteurs du bill 63 de le défendre aujourd'hui. D'autres, comme la commission scolaire de Québec, veulent qu'il soit rappelé. Et tous ceux qu'agace cette controverse interminable — c'est probablement la majorité — s'en remettront à la commission Gendron comme à Salomon pour trancher un débat dans lequel l'autorité politique aura nécessairement le dernier mot.

C'est à cette étape que nous allons retomber dans le guépierre des malentendus et des arrières-pensées. Rappelons-nous les circonstances dans lesquelles le bill 63 a été proposé par le gouvernement Bertrand. Ce qu'on considère aujourd'hui comme sa faiblesse originelle a été, paradoxalement, son mérite aux yeux d'un parti (l'U.N. de l'époque) désireux d'apaiser un élément anglophone aussi influent que sincèrement inquiet. Le parti de M. Bourassa (ou tout autre parti) ne pourra pas agir ou s'abstenir en matière de politique linguistique, sans penser, de son côté, à la clientèle.

Même si les nouvelles dispositions de la loi n'ont pas grossi substantiellement les effectifs

francophones dans les écoles anglaises, elles n'en induisent pas moins les nôtres en tentation. Car, si vous dites à de jeunes immigrants: "Allez à l'école anglaise, vous serez mieux préparés à la lutte pour la vie", pourquoi ne le dites-vous pas également aux francophones?

On fera des retouches au texte de cette loi, certains ministres les réclament déjà, de manière, apparemment, à diriger les nouveaux venus, dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, vers l'école française.

Les autres, dont la langue maternelle est l'anglais, ne se reconnaissent même pas le caractère de minorité, probablement parce que, parlant anglais au Canada et en Amérique du Nord, ils s'estiment reliés à une majorité. Comment fait-on pour accommoder, à l'intérieur d'un système scolaire, une minorité qui refuse, au départ, de se définir comme une minorité? En accordant ou en consacrant des droits individuels, probablement. C'est ce que tente de réussir le bill 63. Avec tous les opposants à la loi votée en 1969, il faut reconnaître que cette formule n'a prévalu avec succès à peu près nulle part dans le monde.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

C'est public ou ce n'est pas public ?

LA LOI — LOI DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE, CHAPITRE II, PARAG. 18: LES TÉMOIGNAGES REÇUS SONT-ILS OU NE SONT-ILS PAS PUBLICS?

(Le paragraphe 18 dit: OUI)

LE DOSSIER DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ROYALE SMITH concernant les transactions immobilières de la Régie des Alcools du Québec, à Anjou et à LaSalle, — et — les efforts répétés de T. B. SENEZ d'obtenir des copies certifiées de certains des témoignages, des exhibits, reçus par cette commission d'enquête.

Dans l'affaire des transactions immobilières de la Régie des Alcools du Québec, à Anjou et à LaSalle, en 1964 et 1965, quand le Gouvernement du Québec acheta, A DOUBLE LE PRIX DU MARCHÉ, quelque 3.221.000 pieds carrés de terrain, à LaSalle (Cadastrés 1012, P. 1013 et 1016), sur lesquels je détenais les options originales, à 84,6% du terrain entier, le Peuple du Québec fut frustré de la somme de \$1.167.014.12. Le Gouvernement ignore la 32e proposé par T. B. SENEZ, pour négocier à 66c du pied carré, proposé par d'autres.

Cette transaction fut examinée par une Commission royale d'enquête, présidée par le juge Arthur I. Smith, conformément à la Loi des Commissions d'enquêtes (Statuts refondus 1964, Chapitre 11). L'Honorable juge Arthur I. Smith remit son rapport au Lieutenant-Gouverneur le 20 mars 1967. Ce rapport fut rendu public, à l'Assemblée nationale, le 13 juillet 1967.

A la demande expresse de Me Jules Deschênes, c.r., avocat de la Régie des Alcools et, sans objection de la part de Me Laurent E. Bélanger, c.r., procureur de la Couronne, le juge Smith consentit à garder confidentiels les témoignages et exhibits jusqu'à la fin de l'enquête. L'enquête se termina le 9 février 1967.

Sur des raisons que je n'ai pas à divulguer ici, lesquelles, d'ailleurs, sont reliées à mes causes présentement en Cour Supérieure, Nos C.S.M. 801.015 et 05-817066-71, nécessairement sous le subjugue habituel, je veux examiner le dossier entier de cette commission royale et obtenir des co-

pies certifiées de certains documents. Les documents que je veux obtenir sont minutieusement identifiés dans ma lettre, en date du 3 juillet 1972, à l'avocat du Gouvernement, Me Anatole Lesyk.

Depuis deux ans, j'ai essayé par tous les moyens imaginables d'examiner ce dossier. J'ai fouillé les archives du Gouvernement à Montréal. J'ai questionné les commis à la Salle des Documents de la Cour Supérieure. J'ai écrit, plusieurs fois, au Ministre de la Justice. J'ai soumis une requête à la Cour pour obtenir un bref de mandamus. Partout, à chaque porte où j'ai frappé, j'ai été refusé.

Ma requête pour l'émission d'un bref de mandamus, soumise le 19 mai 1972, fut remise au 9 juin 1972, ensuite au 21 juillet 1972, à la demande de Me Anatole Lesyk, avocat du Gouvernement du Québec, qui me disait qu'il ferait venir à son bureau, à Montréal, le dossier de ladite commission d'enquête. En Cour de Pratique, Me Lesyk S'OBJECTA à ma requête et le juge Chateaugay Perrault rendit jugement contre moi, le 25 juillet 1972.

Les documents qui furent expédiés au bureau de Me Lesyk, par le sous-procureur général du Ministère de la Justice, n'étaient pas ceux que je voulais examiner et, ils n'étaient d'aucune utilité pour moi.

Ce que je trouve de plus étrange, c'est que Me Jean-Marie Dussault, directeur général des contentieux, refuse d'abord de me laisser voir les documents, en déclarant que ces documents sont "exclusifs à la commission royale d'enquête"; ensuite, il consent, sous pression de la part de M. Armand Bois, m.a.n., St-Sauveur, chef intérimaire du Ralliement créditiste, à me laisser les examiner, mais il expédie à Me Lesyk deux liasses de papiers qui ne peuvent aucunement me servir.

Dans son jugement du 25 juillet 1972, l'Honorable juge Chateaugay Perrault suggère, en alternative, le procédé de Duces Tecum, admettant que si le Gouvernement refusait de produire les documents, il ne voit pas comment le requérant pourrait détourner la loi POUR LES FAIRE PRODUIRE.

Je ne cherche pas à détourner la loi. Je veux tout simplement que la loi soit appliquée, tel que le dit le paragraphe 18, page 5, Chapitre IIème, de la Loi des Commissions d'enquête, révisé, S.R.Q. 1964.

Ce paragraphe 18 dit (textuellement):

"Des copies certifiées des témoignages reçus par les commissaires peuvent être obtenues par TOUTE PERSONNE qui en fait la demande, sur paiement de dix centimes par cent mots. S.R. 1941, c.9, s.16."

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre comment le sous-procureur général peut d'abord ME REFUSER ces documents, ensuite REFUSER d'expédier à l'avocat du Gouvernement, à Montréal, les documents que je veux examiner, mais tout moyen de lui faire parvenir une quantité de papiers qui ne peuvent aucunement me servir. J'ai aussi beaucoup de difficulté à comprendre comment l'Honorable juge Chateaugay Perrault peut me refuser l'accès, IMMEDIATEMENT, à ces documents, après avoir spécifiquement déclaré en Cour de Pratique qu'il lui faudrait consulter la Loi des Commissions d'enquête avant de rendre son jugement.

SI LA LOI EST LA MEME POUR TOUS, pourquoi T. B. SENEZ ne peut-il pas examiner et obtenir des copies certifiées des documents qu'il désire avoir — ET CELA TOUT DE SUITE — puisque la loi dit: "Toute personne peut obtenir des copies certifiées, etc..."

PUBLIC OU NON PUBLIC, C'EST ÇA QU'EST LA QUESTION!...

T. B. SENEZ, ex-FRI, agissant pour lui-même, sans avocat (et pour raisons) C.P.C. 61 et 111.

Améliorer la Loto-Perfecta

Dernièrement une femme perdait le gros lot parce que son billet n'avait pas le bon numéro de code, le vendeur du billet ayant omis de changer le code sur sa valdeuse. L'ignorance a fait une malheureuse. Prouvez que le billet est bon quand aucune date d'achat n'est mentionnée, c'est difficile dans ce cas d'intenter une poursuite.

Plus qu'une suggestion, la Loto-Perfecta devrait indiquer sur ces billets en même temps que le code de la course, la date d'achat que le billet est émis, ce qui éviterait énormément de confusion aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur. De plus, avertir

avant chaque course le numéro de code actuel et après la course le prochain numéro de code équivalent à la course suivante. Evidemment pour les gens de la Loto-Perfecta leur système semble clair comme de l'eau de roche, ce qui n'est certes pas le cas de gens "ordinaires". La Loto-Perfecta ne fait que commencer je l'admets, mais a besoin de s'améliorer afin d'éviter les répétitions du cas de la femme ci-haut mentionnée. En terminant, vérifiez votre billet entièrement avant de laisser le vendeur. La loto-Québec fonctionne bien pourquoil pas la Loto-Perfecta.

Albert VANDELAC
6443, rue Mignault
Montréal

Lettre ouverte à la C.E.C.V.

Commission des écoles catholiques de Verdun

Messieurs les Commissaires,

L'Association des Principaux Verdun-LaSalle s'est réjouie de l'ouverture des postes de Directeur des services aux étudiants et de Directeur du personnel.

Nous avions vu là une excellente occasion de promotion au sein de notre groupe et, par voie de conséquence, chez nos professeurs.

Sans toutefois mettre en doute les qualifications des personnes choisies, nous croyons que les candidats venant du milieu et principalement parmi les principaux avaient la compétence requise pour remplir ces fonctions.

Ce choix a été, dans notre milieu, une réaction bien sentie qui peut se résumer ainsi:

1—La C.E.C.V. a-t-elle l'intention de favoriser les candidats de l'extérieur par opposition à une politique contraire acceptée par la majorité des commissions scolaires?

2—Ce faisant, les espérances d'avancement des principaux et des professeurs se trouvent limitées d'autant.

3—La venue de personnes de l'extérieur ne sera pas sans retarder leur efficacité, devant tout d'abord connaître le milieu où ils doivent évaluer et s'en faire accepter.

4—Le malaise dû à ces nominations

à cause et causera des difficultés à l'intérieur de notre équipe de travail qui se veut la plus collaborative possible.

5—Le manque de confiance de la C.E.C.V. dans les personnes du milieu.

Il s'agit d'un précédent qui, nous l'espérons, ne se répétera pas. Sans vouloir dicter une ligne de conduite à la C.E.C.V., nous considérons ce geste malheureux, déplorable et injuste.

Ces remarques sont faites dans le but de préserver l'harmonie et la bonne entente qui doivent régner au sein d'une commission scolaire et éviter ainsi que des gestes malheureux soient posés et viennent perturber un climat qui se doit d'être serein pour le plus grand bien de la gent étudiante.

L'Association des Principaux Verdun - LaSalle
par: Claudette P.-PERRAS, sec.

La loi c'est la loi

Il est étrange tout de même qu'aujourd'hui un Conseil de l'alimentation propose des modifications au règlement de l'étiquetage alors que, depuis cinq ans que cette loi existe, jamais il n'en a suggéré l'application ni ne l'ont respectée. Pas plus que le Gouvernement d'ailleurs qui l'a lui-même votée. Quel illogisme ou plutôt quelle malhonnêteté!

Ce règlement a produit un magnifique travail et a nettoyé tout un secteur en peu de temps, et cela grâce à l'attention des citoyens courageux (surtout le premier qui a osé faire le test de ce petit règlement perdu et oublié, Daniel Berthold à Sherbrooke). Y a-t-il quelque part dans les ministères des gens chargés du respect de la langue? Aucune déclaration publique ni le plus petit appui ne sont venus. Rien. L'Office de la langue française, ça existe? Il faut compter sur nous-mêmes et nos petits moyens pour lutter contre des groupes puissants et des corporations qui, lorsqu'ils sont attrapés, se tournent candideusement vers le Gouvernement pour lui dicter, souvent sur un ton très différent, leurs colantes; et là, ô miracle, on s'empresse, on déclare, on publie, on bouge, enfin on vit à Québec: des citoyens se font casser les oreilles par des "Ne vous inquiétez pas messieurs

les Anglais" à la François Cloutier et tout rentre dans l'ordre : ATTENDONS LA COMMISSION GENDRON. Silence et statu quo.

Une loi c'est une loi. D'accord, elle a été votée par erreur, car comment croire que nos gouvernants puissent voter une loi pour la défense de notre langue? Il y a maintenant, messieurs du Conseil de l'alimentation, des modifications à apporter, comme vous le suggérez:

Qu'on prenne exemple du nettoyage que ce petit règlement a opéré sans déranger personne sauf vous et vos intérêts, et qu'on légifère pour tous les produits emballés mis en vente et distribués au Québec.

Et chose utile à rappeler, le règlement ne parle pas du tout, mais pas du tout, d'étiquetage bilingue; il parle d'unilinguisme français et de bilinguisme. Seul l'unilinguisme anglais est condamné sur les étiquettes, l'unilinguisme français est légal. Il faut lire ce petit joujou de règlement, ce torchon législatif voté à la sauvette par nos gouvernants. Ce fut voté. Sans doute nos illustres représentants votent-ils les meilleures lois quand ils font des erreurs.

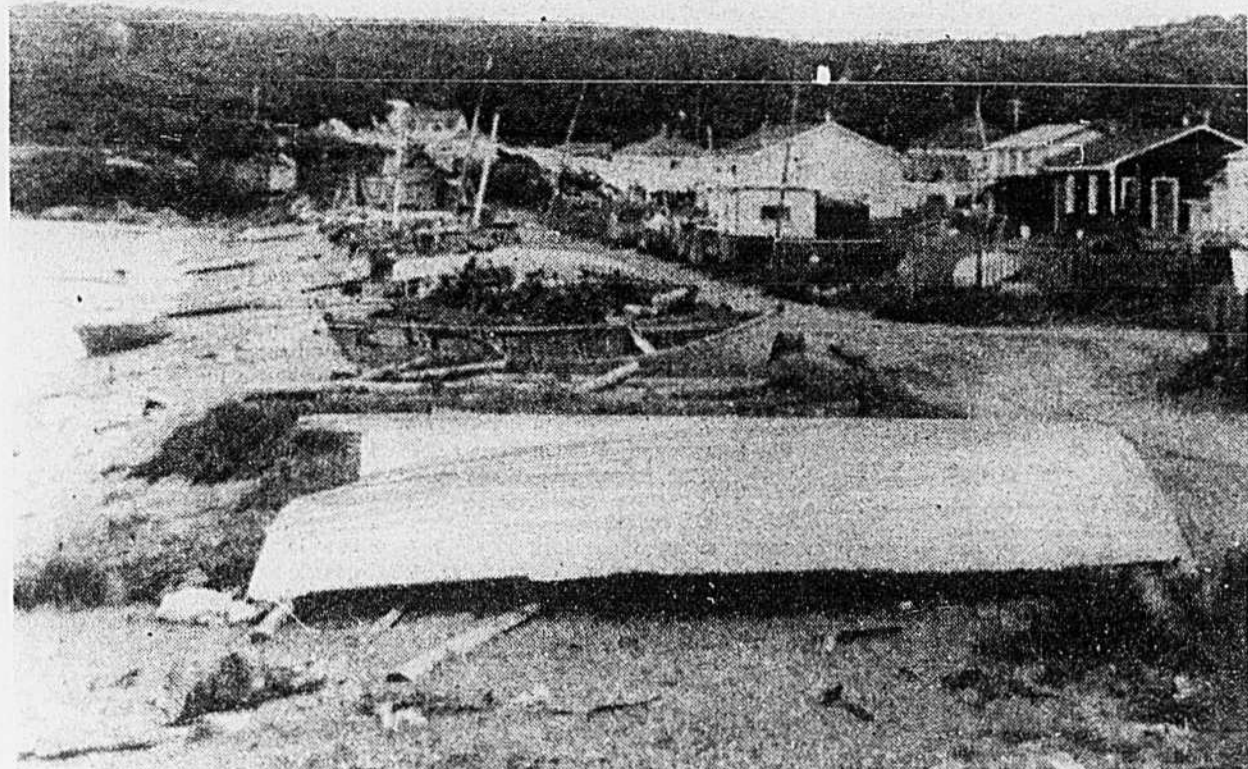
Lise St-Arnaud,
828, rue Larocque,
Sherbrooke,
Québec.

la presse

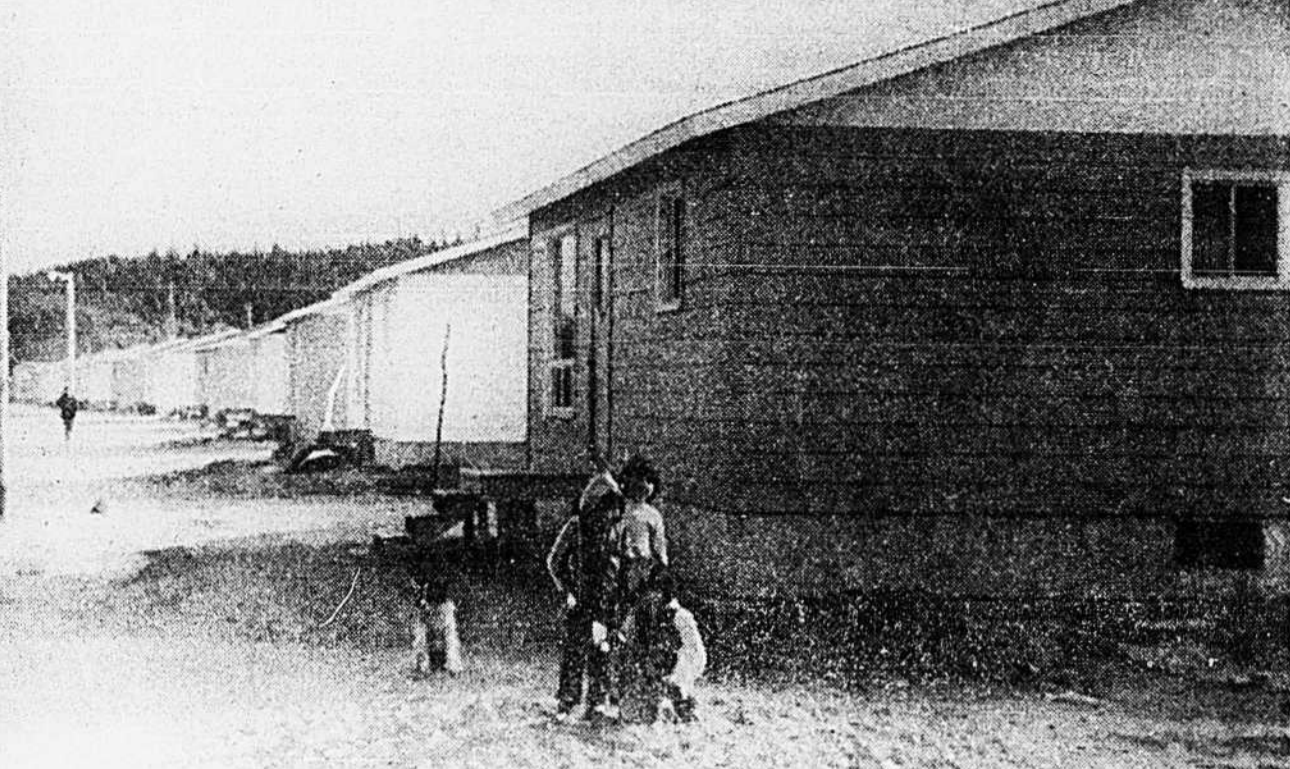
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA-PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Point de retour garanti.

TELEPHONISTE
(pour tous les services) ... 874-7272
RÉDACTION ... 874-7061
PUBLICITÉ ... 874-7306
ANNONCES CLASSEES ... 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE ... 874-6911

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ



La photo de gauche montre la petite localité de pêcheurs, St-Augustin sur la Côte Nord, située à 800 milles au nord-est de Québec. Les seuls moyens de communication avec l'extérieur sont l'hydravion et un petit navire qui parcourent les localités de la côte. La photo de droite illustre des maisons construites pour les Indiens locaux par le gouvernement fédéral. Avant leur construction en 1971, les Indiens vivaient sous la tente.



Phot. P.C.

Un village oublié, à 800 milles de Québec

par Pierre BELLEMARE
de la Presse canadienne

Sur la carte géographique, un point minuscule situé à quelque 800 milles au nord-est de la ville de Québec. Une population qui trime sur une terre inculte pour assurer sa subsistance. Une région dépourvue totalement d'infrastructure industrielle et oubliée du reste de la province.

Saint-Augustin, le village le plus peuplé de la basse Côte-Nord avec ses 1.065 citoyens anglophones, mesure la portée de ses misères en s'éveillant lentement aux réalités du Québec moderne. Habités à "tirer le diable par la queue", les Augustiniens se plaignent toutefois dans leur "pays". Ils souffrent en silence. Ils comprennent mal ceux qui peuplent les "grands centres" et se demandent comment ils font pour vivre au cœur des "monstres urbains", loin de la nature.

La présence gouvernementale ne se fait à peu près pas sentir à Saint-Augustin, si ce n'est que par le ministère des Affaires sociales qui distribue des prestations à une soixantaine de familles, soit presque la moitié de la population totale.

Pêche

L'autre moitié vit de pêche, une industrie qui se retrouve après avoir été vivement ébranlée. D'autres encore parcourent des centaines de milles pour travailler dans les villes minières de Sept-Îles, Labrador City, Wabush ou Schefferville.

Les pêcheurs, fiers de montrer aux visiteurs leur équipement parfois rudimentaire, font affaire avec des compagnies des provinces maritimes ou avec la "St. Lawrence Sea Products", une usine de transformation de poisson qui embauche 50 personnes l'été à La Tabatière, le plus proche village voisin de Saint-Augustin. Il est situé à une quarantaine de milles au sud-est.

En juillet et août, une cinquantaine de familles de pêcheurs quittent donc leur maison du village pour aller nichier dans une baraque que leurs aïeux ont construite six milles plus loin, sur la myriade d'îles qui séparent la rivière Saint-Augustin du golfe du Saint-Laurent. Toute la famille accompagne le père dans sa barque pour l'aider à réaliser de bonnes pêches.

Programmes

Entre-temps, des équipes d'animateurs socio-culturels, dans le genre de Perspective-Jeunesse, tentent d'insuffler aux Villageois un certain esprit de dynamisme et d'initiative pour les amener à se soustraire au soutien de l'État. Il y a notamment un organisme américain, "The Quebec Labrador Mission Foundation" de Boston, qui œuvre depuis maintenant douze ans dans les onze villages anglophones de la basse côte, dont Saint-Augustin.

En plus d'y implanter des structures de loisirs, le QLMF invite des jeunes de l'endroit à poursuivre leurs études supérieures aux États-Unis ou au Québec, en défrayant toutes les dépenses que cela occasionne. Ainsi, une jeune fille, qui suit un cours d'infirmière à Boston cette année, nous signalait qu'elle avait hâte de revenir travailler parmi les siens. Elle voudrait tant que les jeunes de son âge, surtout, trouvent autre chose à faire que boire et flâner. "Mais je sais très bien qu'il n'y a rien d'autre à s'occuper", laisse-t-elle tomber ensuite en serrant les lèvres.

Services médicaux

Cependant, les services médicaux

à Saint-Augustin sont fournis par une religieuse-infirmière qui, régulièrement le printemps et l'automne, doit prendre les bouées doubles pour arriver à enrayer les épidémies de grippe, de pneumonie et de bronchite qui s'abattent sur le village, causant notamment la fermeture temporaire de l'école.

En cas d'urgence ou de maladies graves, un hélicoptère vient chercher les patients pour les conduire à l'hôpital de Blanc Sablon, à 75 milles plus loin, où un médecin les attend. Les femmes enceintes sont également arrachées de leur marmitte, sur l'insistance prononcée de l'infirmière, pour aller donner naissance à leur enfant à Blanc Sablon.

Un anthropologue de l'université Laval nous confiait qu'il n'est pas facile de changer la mentalité de ces autochtones habitués de vivre près de la nature. L'infirmière, qui a déjà donné six ans de sa vie à ces villageois, nous racontait d'ailleurs que les plus âgés qui "vont en ville" pour la première fois deviennent "paniqués". "Ils s'agrip-

pent à nous de peur qu'il leur arrive un accident".

Communications

Dans Saint-Augustin, limité par des rochers, des marécages, une arrière-forêt inhabitée qui s'enfonce profondément à l'intérieur du littoral ainsi que par la rivière qui porte son nom, il n'y a ni automobile, ni voie terrestre en dehors du village. Les seuls moyens de communications sont l'hydravion et le "Fort Mingan", petit paquebot commercial qui fait la navette entre les municipalités de la Côte-Nord.

Le courrier est véhiculé à partir de Havre Saint-Pierre par l'hydravion, qui doit malheureusement se soumettre aux caprices de la température. Il lui est arrivé par exemple pendant les pluies d'été d'être incapable de survoler la côte durant dix-sept jours consécutifs.

Par ailleurs, un navire-ravitailleur accoste une fois par année à six milles du village pour décharger sa cargaison composée d'une gamme de produits de consommation.

Des hommes se chargent ensuite d'acheminer ces produits au magasin général, "La Baie d'Hudson". C'est là habituellement que blancs et indiens se côtoient le plus fréquemment. Les Indiens habitent l'autre rive. Au nombre d'environ quatre-vingt, ils vivaient sous la tente encore l'an passé.

Timides et méchants, ils ont su s'intégrer pacifiquement à la majorité blanche et apprennent difficilement à parler l'anglais.

Commodités

À la fin des années 1960, les Augustiniens étaient toujours privés des services ménagers essentiels. Il y a huit ans, l'Hydro-Québec a construit une centrale thermique qui dessert aujourd'hui presque l'ensemble du village. En 1967, le service téléphonique a été installé et, un an plus tard, le système de chauffage à l'huile faisait son apparition dans les maisons.

La moitié des familles possèdent l'eau courante, une eau jaunâtre qui a une forte teneur de fer. Les

autres s'abreuvent à l'une des cinq sources qui descendent des collines. Tous les foyers sont munis d'un appareil radiophonique, le seul moyen d'information dont il dispose facilement. Le maire du village possède son téléviseur, mais il est rare que les ondes puissent lui donner une image "pas trop pire".

À la table, on mange peu de légumes, sinon aucun, peu de produits laitiers et beaucoup de nourriture en conserve. Selon le ministère de l'Agriculture, il serait impossible de cultiver à cause principalement de la température relativement froide.

Depuis 1971, les jeunes peuvent fréquenter l'école locale ce qui fait que, depuis quelques années, l'alphabétisation s'est faite rapidement.

Moeurs

Mais les moeurs typiques de ces gens font tout le charme de Saint-Augustin. À la cérémonie de mariage, que ce soit catholique ou anglican, tout le monde est présent. À la sortie des nouveaux mariés,

la coutume veut que six hommes tirent du fusil. C'est ce qui remplacait les cochons aigrelets.

Les deux familles qui sont alors à l'honneur reçoivent dans leur maison tous leurs concitoyens pour le dîner et le souper. Comme il faut servir plusieurs tables, un déjeûner du midi au soir. C'est la mode. La danse dure toute la soirée.

Pendant ce temps, les nouveaux mariés se sont partagés le village pour aller porter aux vieillards, incapables de sortir, le dîner et le souper que les parents offrent à tous les autres. Le soir tombe, chacun retourne chez soi et les nouveaux mariés emmenagent immédiatement tantôt chez leurs parents, tantôt dans leur nouveau logis.

Funérailles

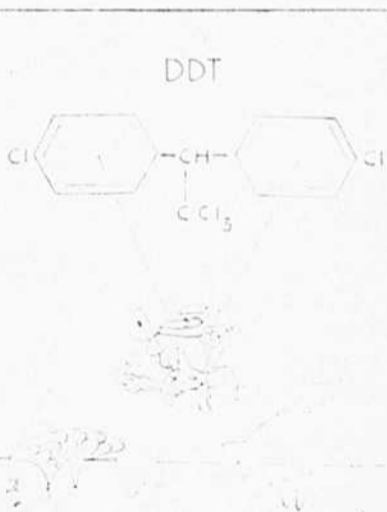
D'autres part, lorsqu'un Augustinien meurt, tout le village sympathise avec la famille éplorée. Le cadavre est exposé pas plus que deux jours dans un appartement de la maison que ses parents ont évacuée de tout meuble. Ils empruntent un cercueil ou deux au curé. Comme le cadavre n'est pas embaumé, on doit nécessairement laisser quelques fenêtres ouvertes pour chasser les mauvaises odeurs.

On veille au corps toujours en groupe, car les Augustiniens craignent terriblement "l'esprit". Ils fabriquent à l'occasion le cercueil eux-mêmes avec beaucoup de soin. L'été, tout le monde suit à pied le cortège qui porte le mort en terre dans un cimetière, situé à un demi-mille du village. L'hiver, on fait la file indienne en moto-neige, véhicule très en vogue à Saint-Augustin.

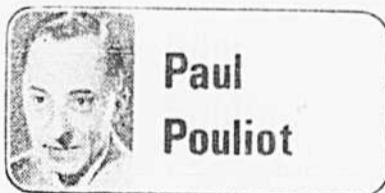
Un prêtre catholique, qui y a sa résidence permanente depuis 1940, reçoit les jeunes par ailleurs chaque soir dans le sous-sol de l'église, où il projette souvent des films de qualité moyenne.

Les fidèles anglicans comptent sur les services qu'un ministre habitant Rivière Saint-Paul vient leur rendre quelques fois par mois. À Pâques et à Noël, ils assistent volontiers aux cérémonies catholiques.

En somme, Saint-Augustin, c'est une région économiquement et intellectuellement pauvre, mais c'est aussi l'un des coins les plus enchanteurs du Québec.



Un manque d'information cause des craintes exagérées sur la pollution



Paul Pouliot

La vérité sur les "pesticides"

Les mauvaises herbes, les insectes et les maladies des plantes réduisent, chaque année, d'un tiers la production agricole du Canada. Pour lutter contre ces fléaux, on a mis en oeuvre les antiparasitaires chimiques.

Depuis quelques années, cependant, un combat homérique a été engagé, surtout en Amérique du Nord et en Europe, contre la contamination chimique du sol, de l'eau et de l'air.

C'est la grande bataille contre la pollution. Et l'un de ses objectifs est d'éliminer l'usage des antiparasitaires en agriculture.

Devant cette grave contradiction, Paul Pouliot, chroniqueur du jardinage à LA PRESSE, a entrepris une étude dont il livre ici le résultat dans cette série de 4 articles.

Paul Pouliot est agronome et il a déjà publié deux ouvrages intitulés: "Le guide du jardinage" et "Les techniques du jardinage".

III

SELON l'Association canadienne des produits chimiques agricoles, "les effets des produits chimiques employés en agriculture sur l'environnement ont été exagérés et plusieurs personnes, influencées par la phobie quasi-universelle de la pollution, voient, dans l'usage de ces ingrédients, une menace à la survie des hommes, des animaux et même des plantes".

L'Association ne va pas, toutefois, jusqu'à nier l'existence d'un problème de contamination possible du milieu.

Cependant, elle croit que la menace vient non pas des produits chimiques mêmes, mais plutôt d'un mauvais emploi. D'ailleurs, pour bien informer le public, ce groupement d'industries canadiennes a préparé un bulletin pour que "les personnes intéressées puissent être bien renseignées sur les antiparasitaires". Ce livret, intitulé "Les pesticides et l'environnement" est distribué gracieusement.

L'opinion des spécialistes

Sans tomber dans le sensationnalisme, disons qu'il est généralement admis que le fléau de la pollution menace de détruire, éventuellement les écosystèmes existants et de rendre la terre inhabitable. C'est pourquoi tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture mettent tout en oeuvre pour conjurer ce danger avant qu'il ne soit trop tard. C'est, incidemment, ce que les autres secteurs de l'activité économique ont commencé à faire.

Dans son édition de mars 1971, la

revue agricole "l'Agriculteur progressif" s'est penchée sur les responsabilités de l'agriculture moderne dans la pollution de l'environnement.

Pour faire un examen objectif des dangers d'utilisation des antiparasitaires ou pesticides, on a fait appel à un agronome bien connu, M. Roland Lesperance, directeur de la bibliothèque du ministère de l'Agriculture à Québec.

Les engrais chimiques

Avant de parler des pesticides proprement dits, M. Lesperance a jeté un coup d'oeil sur la possibilité d'effets nocifs des engrais chimiques, tout en mentionnant, au départ, qu'un agronome peut difficilement admettre que les engrais chimiques soient des polluants. De plus, l'auteur souligne que l'agriculteur est convaincu du rôle bénéfique et même nécessaire de ces produits dans le maintien ou la restauration de la fertilité des sols. L'obtention de bons rendements et l'édification d'une agriculture rentable.

En premier lieu, que doit-on penser des engrais azotés? À ce propos, signalons que le ministère de l'Agriculture du Québec a consacré un bulletin entier au danger de pollution du milieu par les engrais chimiques azotés.

Ce bulletin (No. 18) conclut que, dans l'état actuel des choses, les engrais inorganiques azotés ne constituent pas une cause importante et généralisée de pollution. Néanmoins, il est souligné que ces engrais sont solubles dans l'eau et que leur emploi abusif, particulièrement dans les sols sablonneux, peut être une source de contamination (par les nitrates) des lacs, cours d'eau et même, dans certains cas, des nappes aquifères souterraines. M. Lesperance rappelle, d'autre part, la nécessité de recherches plus poussées sur les moyens de réduire la solubilité de ces engrais, les besoins en azote des espèces végétales, et les façons d'accélérer l'absorption de l'azote par les plantes.

Plusieurs personnes attribuent aux engrais chimiques la pollution

phosphorée des cours d'eau. C'est là, selon M. Lesperance, une accusation gratuite, sans preuve à l'appui.

Il leur recommande de "s'en prendre aux détergents phosphatés dont l'emploi est aujourd'hui si répandu et que les égouts charrient quotidiennement vers les cours d'eau de toutes les régions habitées du continent Nord-Américain".

Une étrange constatation

Dans son article M. Lesperance révèle une étrange constatation, à savoir que les plus virulents adversaires des engrais chimiques azotés ne mentionnent jamais le fait que les déchets d'animaux constituent une menace de contamination des eaux par les nitrates. Il en déduit que cette attitude "vient de l'idée simpliste que les engrais naturels ne sauraient perturber en aucune façon l'équilibre de la nature. Ce qui est, de toute évidence, un raisonnement aberrant". On sait que quelle que soit leur origine, les molécules de nitrate ont une composition et une action identiques. À l'appui de son opinion le directeur de la bibliothèque du ministère de l'Agriculture à Québec cite un éminent spécialiste en physique des sols.

Il s'agit, en l'occurrence, de M. J. C. Van Schalk, de la Station fédérale de recherches de Lethbridge, qui déclare: "Il semble bien que la principale source localisée de nitrates soit le fumier des pares d'élevage de bétail".

M. Van Schalk, après avoir mentionné que les déchets d'animaux peuvent contribuer à la pollution de l'air et du sol ainsi qu'à la dissémination d'insectes et de mauvaises herbes, souligne que leur action polluante possible constitue une menace encore plus grave pour les eaux environnantes. En effet, ce savant révèle que cette pollution de l'eau peut résulter de l'entraînement d'éléments nutritifs, de substances toxiques et d'organismes pathogènes.

DEMAIN: Les insecticides, des armes dangereuses.

COUVRE-PISCINE

Protégez votre piscine creusée ou hors terre contre les intempéries de l'hiver.

DE PREMIÈRE QUALITÉ À PRIX SPÉCIAL

PISCINES ÉCONOMIQUES

544, boul. des Laurentides
Pont-Viau - Laval - 388-2157

LA METEO

Une machine à fabriquer le soleil?

L'on peut douter en toute bonne foi de l'existence des machines à fabriquer la pluie, mais ce qui est absolument certain, c'est que la machine à fabriquer le soleil n'est pas d'un modèle courant bien qu'il y aurait certainement intérêt à la concevoir. Ainsi, le bureau météoro-

logique, décidément peu original, prévoit une journée qui démarre avec des nuages, qui se prolonge avec des périodes ensoleillées — oh ! pas beaucoup ! — et pour demain, un temps passablement nuageux avec risque d'averses.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Périodes ensoleillées ce matin et cet après-midi Max. 65° • Min. 45°	Passablement nuageux avec risque de quelques averses

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Saint-Maurice	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Outaouais	40	60	Beau, moins frais	Périodes nuageuses
Laurentides	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Cantons de l'Est	40	60	Beau, moins frais	Périodes nuageuses
Québec	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Rimouski	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Lac-Saint-Jean	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Baie-Comeau	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Sept-Îles	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses
Gaspé	35	60	Ciel variable	Périodes nuageuses

au Canada

Colombie-Britannique	Périodes ensoleillées	Vancouver	48	60
Alberta	Périodes nuageuses	Edmonton	35	55
Saskatchewan	Ensoleillé et venteux	Régina	40	72
Manitoba	Généralement ensoleillé	Winnipeg	40	70
Ontario	Ensoleillé	Toronto	47	73
Nouveau-Brunswick	Beau	Saint-Jean	40	60
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Charlottetown	35	58
Île-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Halifax	35	58
Terre-Neuve	Périodes de pluie	Saint-Jean	40	48

si vous partez

Aux Etats-Unis			Min.			Max.		
New York	—	Chicago	50	77	New Orleans	57	79	
Washington	37	San Francisco	55	—	Miami	74	87	
Boston	45	Los Angeles	62	74				

Vers les capitales

Paris	66	Moscou	46	Hong Kong	—	81
Londres	66	Stockholm	51	Lisbonne	64	—
Rome	66	Tokyo	68	Sydney	59	—
Berlin	52	Athènes	—	Tunis	—	82
Amsterdam	—	Casablanca	—	Vienne	54	—
Bruxelles	61	Genève	—	Varsovie	43	—
Madrid	61	Le Caire	61	—	—	—

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière.)

Trudeau escamote la partie "acadienne" de son discours

MONCTON (PC) — Oubli ou désir de ne pas mécontenter la majorité anglophone de Moncton ?

Quoi qu'il en soit le premier ministre Trudeau n'a pas prononcé lundi soir une partie importante de son discours, traitant des Acadiens, dont le texte avait été plus tôt distribué aux journalistes qui l'accompagnaient dans sa tournée en vue des élections du 30 octobre.

Devant les 2.000 personnes qui étaient venues l'entendre, lors d'un ralliement politique dans cette ville dont environ 35 pour cent de la population sont francophones, M. Trudeau, après avoir fait l'éloge du Nouveau-Brunswick et s'être attiré leurs applaudissements et leurs bravos pendant que bon nombre d'anglophones restaient impassibles, semble-t-il, et n'applaudissaient pas, n'a pas prononcé les paragraphes suivants qui étaient dans son texte :

"Par sa décision — celle de se déclarer officiellement bilingue — le Nouveau-Brunswick exprime cette ouverture d'esprit et cet empressement à se reconnaître et à se connaître les uns et les autres, attitude et comportement qui doivent être le propre du Canadien."

"Un tel geste ne saurait être le seul fait d'un gouvernement : il repose nécessairement sur une volonté populaire éclairée, issue de la majorité comme de la minorité."

Vitalité

"Mais nous devons y reconnaître une éclatante affirmation de la vitalité acadienne, y voir un signe de la détermination des Acadiens à prendre la place qui leur revient dans la Confédération."

Mackasey veut optimiser la loi de l'assurance-chômage

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration M. Bryce Mackasey a annoncé hier, des mesures spéciales afin d'assurer que les prestations d'assurance-chômage ne soient pas un empêchement de combler les postes vacants.

Le ministre a voulu ainsi répondre à ceux qui, dans des rapports, ont prétendu que l'embauche des travailleurs devenait plus difficile en raison de la facilité de retirer des prestations d'assurance-chômage.

Dans ce but, les centres de main-d'œuvre du Canada soumettront aux bureaux de l'assurance-chômage les noms de ceux qui :

- refusent de se renseigner au sujet d'une offre d'emploi raisonnable;
- négligent de se rendre à une entrevue concernant un emploi convenable;
- refusent d'accepter une offre d'emploi convenable que fait un employeur;
- ne se rapportent pas au travail après avoir été embauchés dans un emploi convenable;

— disent qu'ils ne veulent pas des services du CMC pour diverses raisons;

— se retirent de la population active; — démontrent, par leur attitude, un manque d'intérêt dans un emploi que pourrait leur indiquer le centre de main-d'œuvre;

— par des exigences irraisonnables touchant le salaire, les conditions de travail ou les avantages sociaux se placent dans une situation anormale face au marché du travail;

— acceptent de suivre un cours que leur a proposé le CMC mais font défaut de s'y rendre sans raison valable.

M. Mackasey, dans un communiqué remis à la presse, a précisé qu'il ne comprenait pas pourquoi un employeur qui a mis à pied un travailleur, dont le salaire était d'environ \$4.50 l'heure, avait quelque difficulté à le réembaucher à cause de la concurrence que lui imposait l'assurance-chômage.

Cela peut survenir que lorsque l'employeur ne veut lui verser que les deux tiers de son salaire antérieur.

Gérard Lévesque s'intéresse aux aménagements urbains de Paris

PARIS (AFP) — La journée parisienne de lundi du vice-premier ministre québécois, M. Gérard D. Lévesque, a été consacrée à l'étude de l'organisation de la région parisienne, qui est de dix millions d'habitants, et à la visite de deux grandes réalisations d'urbanisme: la Défense, un quartier d'affaires de la périphérie, à cinq milles à l'ouest de la place de l'Étoile à Paris, et qui rassemblera 26 tours, dont certaines dépassent 450 pieds, autour d'une dalle de plus de 25 hectares, et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise: une création sur emplacement de champs de cultures d'une cité entièrement neuve au nord-ouest de Paris, qui est déjà le chef-lieu d'un département, le Val-d'Oise, avec sa préfecture très moderne en forme de parallélogramme renversé.

Pendant deux heures, M. Maurice Doublet, préfet de la région parisienne — un haut-fonctionnaire chargé de la coordination entre les huit départements qui forment la région II) — a exposé à M. Gérard Lévesque le fonctionnement, les réalisations et les difficultés de sa région. Le vice-premier ministre québécois était notamment accompagné de MM. Arthur Tremblay, sous-ministre des affaires inter-

gouvernementales, et Denis Vaugeois, directeur général des relations internationales au ministère des Affaires intergouvernementales.

Paris et Montréal

A la sortie de cette réunion de travail, qui s'est déroulée dans la résidence du préfet régional, l'hôtel Noirmoutier, qui fut, rue de Grenelle, la demeure du maréchal Foch, le vice-premier ministre québécois a déclaré avoir été frappé par la similitude des situations entre les deux métropoles que sont Paris et Montréal, une ville d'environ un million et demi d'habitants qui en groupe, en fait, 2.500.000 en comprenant l'agglomération urbanisée.

Pour M. Gérard Lévesque, les structures régionales parisiennes sont très proches de celles qui régissent la Communauté urbaine de Montréal, qui rassemble près de la moitié de la population du Québec. Il a aussi noté un souci commun, celui d'éviter le développement "en tache d'huile" aussi bien à Montréal qu'à Paris. Par contre, le vice-président s'est intéressé à la formule des "villes nouvelles", créées "ex-nihilo", ce qui n'a pas été fait à Montréal, où le développement s'appuie sur les agglomérations existantes. Toutefois, a-t-il précisé, nous pourrions avoir à résoudre ce problème au nord de Montréal, où l'on construit un aéroport international. Il faudra prévoir l'urbanisation, alors qu'il n'existe qu'un petit village du nom de Ste-Scholastique.

L'EXPANSION

SUITE DE LA PAGE A 1

phones jouissent maintenant d'un statut particulier.

Une saucette à Terre-Neuve

C'est à Terre-Neuve que M. Trudeau a commencé sa journée hier. Il y est resté très brièvement d'ailleurs, soit le temps de participer à une émission avec le public à la radio et à la télévision. La veille, il avait été accueilli par quelques centaines de personnes à l'aéroport de Saint-Jean. Il a fait aussi une courte assemblée dans l'aérogare de Gander.

A Saint-Jean, N.B., M. Trudeau a aussi visité un chantier maritime modernisé avec l'assistance financière du ministère de l'Expansion économique régionale. En présentant le premier ministre, le maire de la ville l'a prié de bien saluer M. Jean Marchand, qui l'an dernier a été fait "Loyaliste honoraire" par les autorités de cette ville aux racines bien solides.

Cette réunion ensoleillée avait lieu hier à quelques pas de la rive où en 1763 les Loyalistes américains ont débarqué pour s'établir dans cette région.

REPRISE

SUITE DE LA PAGE A 1

troisième de 15 cents en 1974 jusqu'au 1er octobre.

Présentement, les salaires horaires sont de \$1.53 pour les femmes et \$1.63 pour les hommes. Dans l'ensemble, la moyenne des salaires annuels ne dépasse pas \$2.500. A peine 15 travailleurs font entre \$3.000 et \$4.000 par année et 4 autres touchent plus de \$4.000 mais moins de \$5.000.

L'offre expliquée dimanche par M. Roger Pilote représentait une hausse de 15 cents l'heure sur les dernières propositions patronales et porterait ainsi le salaire des hommes à \$2.13 l'heure en 1974 lorsque le salaire horaire minimum aura déjà atteint \$2.

Les membres de l'exécutif syndical espèrent que leurs membres rejettent cette fois les offres de la compagnie, qui ne contiennent aucune garantie de 40 heures de travail par semaine.

L'issue du vote

L'issue de ce vote sera capitale, non seulement pour le syndicat qui s'était sensiblement affaibli au cours des dernières semaines sous la pression de ses membres féminins qui composent la majorité de l'assemblée, mais encore pour les 350 membres gaspésiens de la Fédération du commerce (CSN) qui comptent imiter les Madelinots lors du renouvellement de leur contrat, à la fin de l'année.

"On va mettre le paquet, a déclaré hier à LA PRESSE le président de la Fédération de la CSN, M. Robert Tremblay, qui doit rencontrer aujourd'hui le président de la centrale à Montréal, M. Marcel Pepin.

"Il faut à tout prix mettre de l'ordre dans ce désordre qui dure depuis trop longtemps au secteur des pêcheurs, de rencherir M. Tremblay qui soumettra en octobre un mémoire spécial au gouvernement québécois sur la situation de la pêche."

Outre les employés des trois usines de la Fédération des Pêcheurs unis au Québec, soit Sandy Beach (Gaspé), Newport et Rivière-au-Renard, la CSN compte également les travailleurs des Produits de la pêche de la Gaspésie Liée, à Paspébiac.

"C'est moins une augmentation de salaire qui compte qu'une régularité du travail pour nos membres qui n'ont pas souvent l'occasion de travailler une semaine complète, à cause de l'irrégularité des déchargements de poissons."

M. Pierre de Grandpré vient d'être nommé membre de l'Académie canadienne-française. Une réception donnée en son honneur, demain mercredi, à l'Université de Montréal, couronnera cette nomination.

M. de Grandpré est natif de Montréal (18 janvier 1920). Après des études à Jean-de-Brébeuf, à Sainte-Marie et à l'Université de Montréal, il travaille comme journaliste au Canada, au Devoir et à LA PRESSE. Il a complété de brillantes études en France (Sorbonne) au cours desquelles il publie, chez Fides, le roman "Marie-Louise des champs".

De retour au Devoir en 1955, il devient chroniqueur des lettres et des arts puis se consacre à la préparation et à l'animation de séries d'émissions pour Radio-Canada. Au début de 1965, il est nommé directeur général des arts et des lettres au ministère des Affaires culturelles du Québec.

L'année suivante, il épouse Irena Kwiatkowska, poète, critique et peintre. A cette époque il publie un autre roman, "La patience des justes", au Cercle du livre de France, et un recueil de critiques "Dix ans de vie littéraire au Canada français", aux éditions Beauchemin.

A partir de 1967, il dirige une équipe de trente spécialistes pour la rédaction de quatre volumes: "L'histoire de la littérature française du Québec", chez Beauchemin.

Membre du Conseil des Arts du Québec, il est ministre à Montréal, et tout

Une Anglaise veut sauver "Cataract"

LONDRES (PC) — Il faut que le gouvernement fédéral ou le gouvernement du Québec sauve Cataract, un domaine de 30 acres situé à Sillery, en banlieue de Québec, a déclaré dimanche Mme Jennifer Jones, architecte à Londres.

Mme Jones, à qui appartient une partie de ce domaine, qui surplombe le Saint-Laurent, a appris que l'on vendra à l'encan les tableaux, les tapis de Perse, les porcelaines japonaises, les meubles, l'argenterie.

Ce serait un désastre, dit-elle, que de laisser disperser ces trésors et démolir cette maison exceptionnelle du 19e siècle.

"Je suis intervenue auprès de bien des personnes pour sauver ce domaine qui est un bien national, mais je viens d'apprendre qu'il y aura bientôt une vente à l'encan. Mais j'ose espérer que le gouvernement interviendra et que la maison pourra être transformée en musée."

A son avis, ce domaine vaut plus de \$7 millions.

M. Pierre de Grandpré est nommé à l'Académie canadienne-française

M. Pierre de Grandpré vient d'être nommé membre de l'Académie canadienne-française. Une réception donnée en son honneur, demain mercredi, à l'Université de Montréal, couronnera cette nomination.

M. de Grandpré est natif de Montréal (18 janvier 1920). Après des études à Jean-de-Brébeuf, à Sainte-Marie et à l'Université de Montréal, il travaille comme journaliste au Canada, au Devoir et à LA PRESSE. Il a complété de brillantes études en France (Sorbonne) au cours desquelles il publie, chez Fides, le roman "Marie-Louise des champs".

De retour au Devoir en 1955, il devient chroniqueur des lettres et des arts puis se consacre à la préparation et à l'animation de séries d'émissions pour Radio-Canada. Au début de 1965, il est nommé directeur général des arts et des lettres au ministère des Affaires culturelles du Québec.

L'année suivante, il épouse Irena Kwiatkowska, poète, critique et peintre. A cette époque il publie un autre roman, "La patience des justes", au Cercle du livre de France, et un recueil de critiques "Dix ans de vie littéraire au Canada français", aux éditions Beauchemin.

A partir de 1967, il dirige une équipe de trente spécialistes pour la rédaction de quatre volumes: "L'histoire de la littérature française du Québec", chez Beauchemin.

Membre du Conseil des Arts du Québec, il est ministre à Montréal, et tout

dernièrement de la fonction de conseiller en matière de lettres pour l'ensemble de ce ministère.

Québec, Pierre de Grandpré a été récemment chargé par le ministère des Affaires culturelles de la représentation

CFMB parle aux Ougandais

La seule station radiophonique multilingue de Montréal, CFMB, qui, par la nature même de ses activités, ne manque pas d'expérience dans les relations cosmopolites de Montréal, a décidé de s'occuper des Asiatiques chassés d'Ouganda et qui se sont réfugiés dans la métropole.

La station a mis sur pied un service d'aide aux Ougandais, dont le but est non seulement d'accueillir les nouveaux venus et de leur mieux faire connaître Montréal et le pays, mais aussi de les aider à se trouver du travail.

La station lance une campagne, invitant les personnes et les entreprises qui ont des emplois à offrir aux Indiens expulsés d'Ouganda à communiquer avec ses bureaux, au 2015 rue Drummond.

La station a de plus placé à son horaire des émissions spéciales pour les Indiens ougandais, à 22 h 30, tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.

Le Danemark dit "oui" au Marché commun

COPENHAGUE (PA. AFP) — Les électeurs danois ont dissé hier les craintes d'un accroissement de l'expansion du Marché commun européen en votant, au cours d'un référendum, par 63,5 p. cent contre 36,5 p. cent en faveur de l'adhésion à la Communauté économique européenne.

Cependant, tous les adversaires de l'adhésion n'ont pas réagi calmement devant la défaite de leur cause. Des jeunes gens ont manifesté dans les rues de Copenhague et ont brûlé des drapeaux aux abords du Parlement. Des appels anonymes à la bombe ont été faits contre le domicile du premier ministre et des stations de radio et de télévision. Aucune bombe n'a été trouvée.

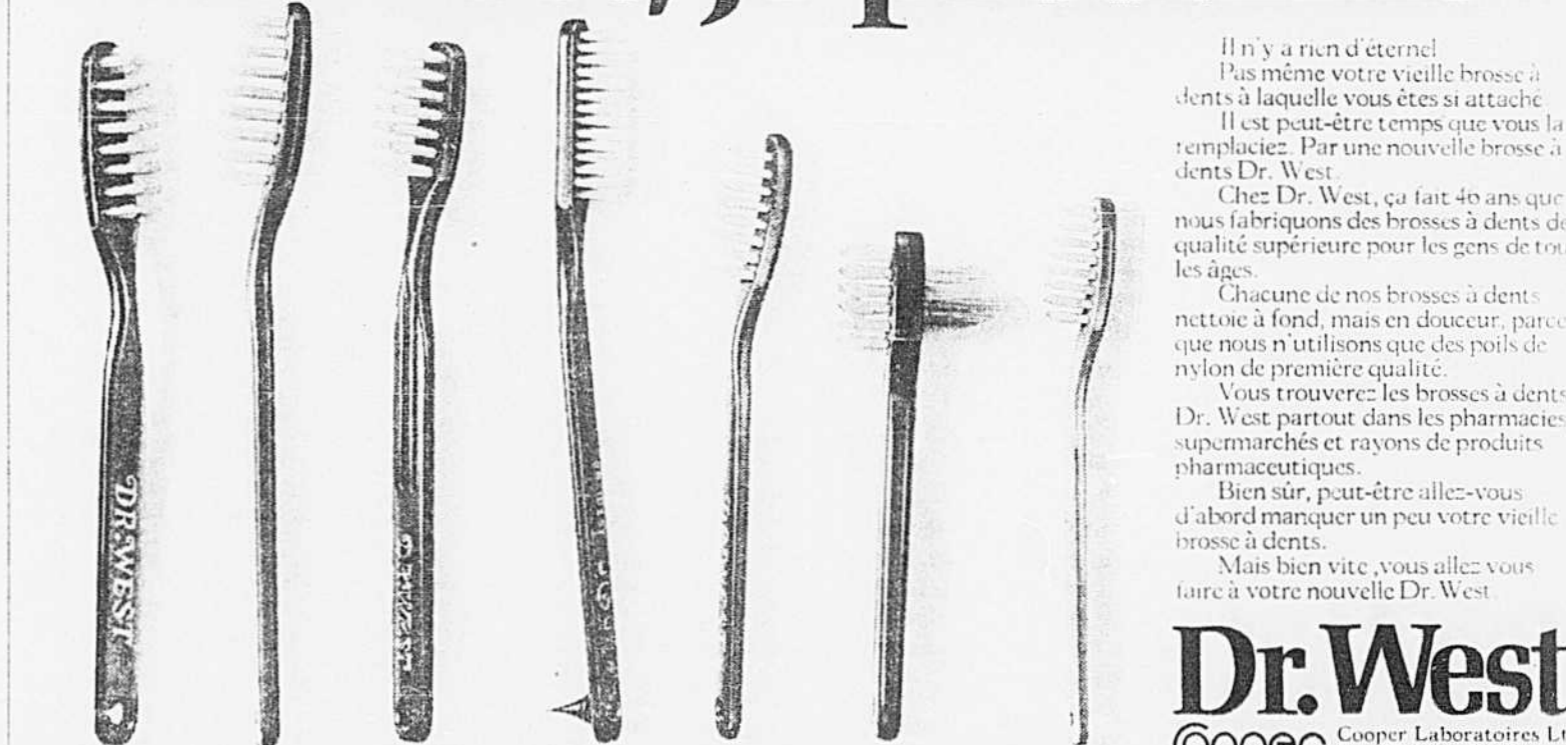
Sigurd Oermann, dirigeant du parti socialiste du peuple, une des formations politiques opposées à l'adhésion, a déclaré que le Danemark faisait face à une "polarisation politique

croissante" à la suite du vote favorable au Marché commun.

Par ailleurs, les résultats positifs du référendum sur l'entrée du Danemark dans le Marché commun ont été accueillis avec soulagement à Copenhague et dans les milieux européens, tandis que les pays nordiques se montreraient satisfaits de la volonté de coopération exprimée à leur égard par le premier ministre danois, M. Jens Otto Krag.

M. Krag s'est félicité de la participation élevée à la consultation (89,9 pour cent) et de la netteté de la réponse (57 pour cent de "oui" contre 32,3 pour cent de "non" sur l'ensemble des inscrits). Il a également tenu à rassurer les gouvernements suédois, norvégien et finlandais. "Chaque fois, a-t-il dit, qu'une question d'intérêt nordique commun sera soulevée à la CEE, nous ferons en sorte qu'elle soit discutée avec les autres pays nordiques."

Dr. West, je présume?



Il n'y a rien d'éternel. Pas même votre vieille brosse à dents à laquelle vous êtes si attaché. Il est peut-être temps que vous la remplaciez. Par une nouvelle brosse à dents Dr. West.

Chez Dr. West, ça fait 46 ans que nous fabriquons des brosses à dents de qualité supérieure pour les gens de tous les âges.

Chacune de nos brosses à dents nettoie à fond, mais en douceur, parce que nous n'utilisons que des poils de nylon de première qualité.

Vous trouverez les brosses à dents Dr. West partout dans les pharmacies, supermarchés et rayons de produits pharmaceutiques.

Bien sûr, peut-être allez-vous d'abord marquer un peu votre vieille brosse à dents.

Mais bien vite, vous allez vous faire à votre nouvelle Dr. West.

Dr. West
Cooper Laboratoires Ltée
Ste-Thérèse, Québec.

Un conseil d'hygiène buccale: Une brosse à dents, ça s'utilise! Pour un meilleur rendement remplacez la vôtre tous les trois mois.

- Economique: idéal en voyage. 25 touffes. \$5.
- Standard: 25 touffes. Forme classique. Douce, pour une utilisation normale. 29.
- De luxe: 21 touffes. Permettant de nettoyer les dents les plus incassables. Manche assurément bon pour une brosse plus douce. 35.
- 1-1-1: Plus de 21 touffes pour mieux nettoyer. 33 touffes. Cône strié pour les dents et les gencives. Texture douce et moyenne. \$1.10.
- Jeunesse: Le meilleur pour les jeunes. 25 touffes. Texture douce et moyenne. \$1.10.
- Pour dentiers: Pour sur les deux faces. Conçue pour nettoyer le moindre coin de tout partiel dentier. Poils "Synex" à l'extrémité des lames courbes de la tête. \$2.
- Pour enfants: Forme amicale, conçue spécialement pour les enfants. 25 touffes. Texture douce et moyenne. \$1.

Prix suggérés au détail.

les tribunaux

Jacques Rose: motion pour annuler l'accusation de meurtre en délibéré

Exhibition

D'Hypnotisme

Venez voir ou prenez part à une démonstration d'hypnotisme. Pour perdre une mauvaise habitude ou pour en prendre de bonnes. L'HYPNOTISTE BOB DUVAL, autorité internationale en la matière, donne une conférence de 2 heures sur l'hypnotisme afin d'améliorer. JEUDI 20 hrs (EN ANGLAIS) HOTEL WINDSOR Rue Peel et Dominion Square Bonne façon de: perdre l'habitude de fumer; perdre du poids; surmonter les craintes; apprendre à relaxer; remplacer l'anesthésie; acquérir une perception ultra-sensorielle; conquérir la sérénité; aider la mémoire; vaincre l'insomnie; donner confiance. Entrée \$2

Après une autre journée complète de discussion, où la violence verbale a, à certains moments, atteint un sommet inusité devant nos cours, le juge Noël Barbes a pris en délibéré, hier après-midi, une requête de Me Robert Lemieux pour faire libérer Jacques Rose de l'accusation de meurtre pendante contre lui.

Ce parce que la Couronne, selon ses dires, ne veut absolument pas procéder, après vingt-et-un mois de détention... et de torture.

Ce mot a d'ailleurs été fréquemment employé par l'avocat du prévenu, tout au long de la journée, le qualificatif de tortionnaire étant par ailleurs aussi fréquemment appliqué à Me Fernand Côté, le procureur de la Couronne.

Ce dernier a toutefois rétorqué que si l'on n'avait pas procédé, l'automne et l'hiver derniers c'était parce que Me Lemieux lui-même, occupé dans d'autres procès, n'avait pas voulu le faire.

"Tripatouillage"

A son tour, l'avocat de Rose parla de tripatouillage de procès-verbaux, pour faire croire que c'était une partie plutôt qu'une autre qui demandait des ajournements.

Quant à sa demande du rejet de l'accusation, principalement fait sur une coutume qu'il fréquents exemples, nos tribunaux, même si les bouquins de jurisprudence n'en parlent pas tellement.

Tout comme il dit n'avoir pas pu trouver d'autres cas que celui de Charles Gagnon, où on aurait procédé dans une cause secondaire, avant

de procéder dans la plus modeste émoluments de \$10

Le silence est le fruit de la qualité.

demande Me Côté.

Décision vendredi

De toute façon le tribunal rendra sa décision vendredi, cependant que le jury a été libéré jusqu'à mardi prochain.

Entre-temps, plusieurs autres candidats ont demandé des exemptions et, dans tous les cas, les ont obtenues.

Un "millwright", par exemple, ne voulait pas rater l'occasion d'aller prendre un emploi à l'extérieur de la ville, cependant qu'un briqueteur a dit n'avoir pas le moyen de perdre son salaire de \$45 par jour, contre le

n'aura probablement pas de travail de tout l'hiver.

Un "alcoolique" a également obtenu son congé permanent, parce qu'il a dit qu'il voyait des dangers à venir chaque jour au Palais. Alors qu'il pourrait manquer des réunions des A.A., qui l'aident à tenir le "coup", depuis sept ans.

Enfin, un sexagénaire a déposé son extrait de baptême pour démontrer qu'il avait 65 ans, et que, par conséquent, il n'était plus habile à servir comme juré.

Huis-clos refusé

La décision de la Cour d'appel d'accorder un bref de prohibition contre un juge de la correctionnelle parce qu'il avait expulsé de la cour... un ami du prévenu, provoquant ainsi un huis-clos partiel, a été évoquée par le juge Claude Brisson, hier, pour refuser une requête de huis-clos total sur un procès.

Il s'agissait de celui d'un jeune homme accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec une "faible d'esprit", et le procureur de la Couronne a invoqué l'article du code qui parle des procès portant sur les moeurs pour faire sa demande.

Mais le juge Brisson l'a rejetée, en soulignant que l'on pourra revenir à la charge

pour l'un ou l'autre des témoignages, notamment celui de la victime.

Démangeaison rectale vite soulagée

Remède spécial contre les hémorroïdes avec substance cicatrisante unique qui soulage, et réduit les hémorroïdes.

démangeaison". Déjà embarrassant durant le jour, le malaise s'aggrave avec la nuit.

Un laboratoire de recherche connu a découvert l'existence d'une substance cicatrisante, capable de soulager les douleurs et les démangeaisons, et même de provoquer une rétraction des hémorroïdes, tout en aidant à prévenir l'infection.

Dans de nombreux cas d'hémorroïdes, on a constaté "une amélioration éton-

née durant ces succès sont dus à une substance cicatrisante, la Bio-Dyne.

Elle s'obtient en onguent ou en suppositoires sous le nom de "Préparation H". Demandez la Préparation H en suppositoires, facile à transporter, ou la Préparation H en onguent avec canule spéciale. En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques.

Satisfaction ou remboursement.



CARGO CANADA C'EST UN ASSORTIMENT DE METS EXOTIQUES

3 heures pour notre équipe avec Allan!

GRATIS UNE

bouteille de n'importe laquelle des liqueurs douces Allan, format 30 oz*

à l'achat de 2 bouteilles de 30 oz Allan avec ce coupon!



Hâtez-vous! Découpez ce coupon remettez-le à votre épiciériste avant le 15 octobre 1972 et fêtez notre victoire avec Allan!

*Contenu seulement.

1 GRATIS à l'achat de 2

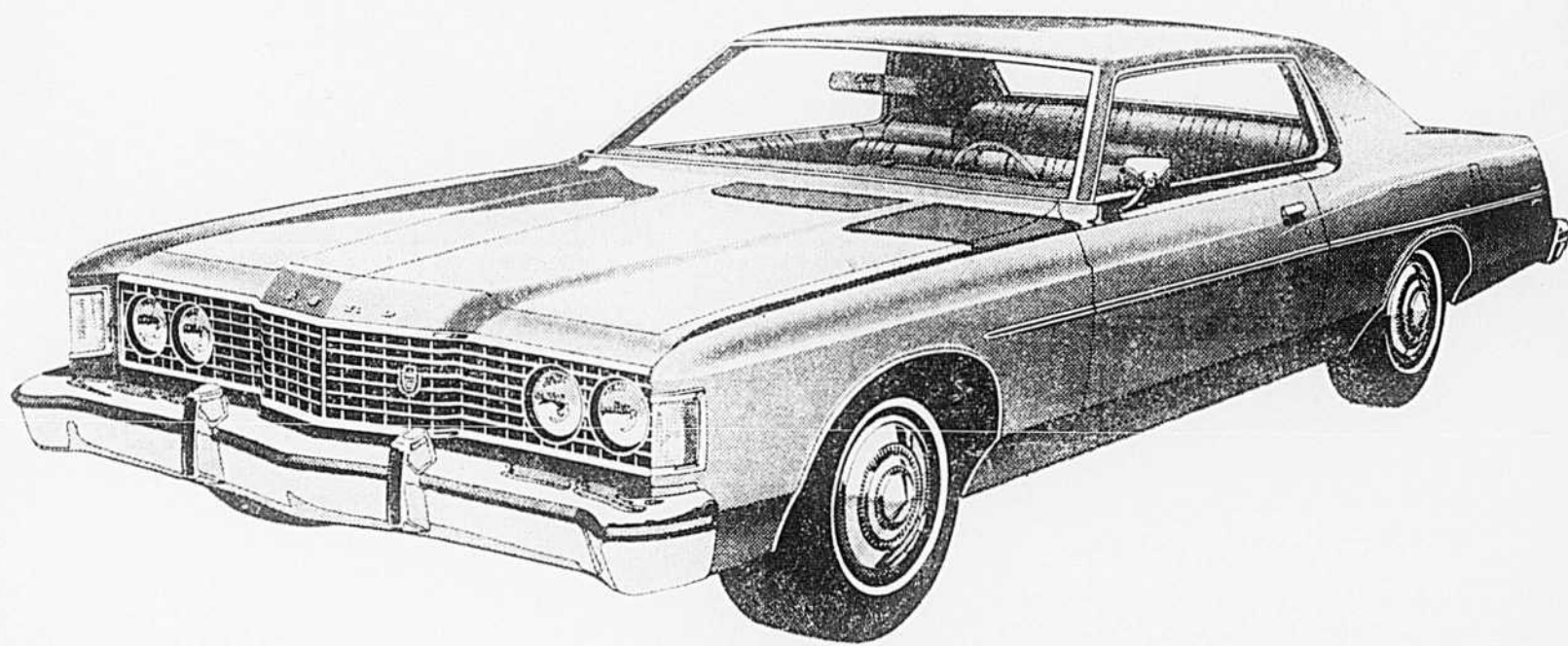
Ce coupon vous donne droit, **GRATIS,**

à 1 bouteille de 30 oz des liqueurs douces Allan* à l'achat de 2 bouteilles de 30 oz de n'importe quelles liqueurs douces Allan. Ce coupon est non valable pour tout autre usage.

M. LE MARCHAND: Les Brevuages Allan Ltée vous rembourseront ce coupon avec des bouteilles de 30 oz Allan à raison de 1 caisse* par 10 coupons en remplacement de produits donnés gratuitement. Les frais de manutention sont compris dans cette entente. Des factures prouvant que vous avez acheté suffisamment de marchandise (au cours des 21 jours précédents) pour couvrir tous les coupons reçus pour remboursement doivent être présentés sur demande. Tout autre usage de ce coupon constitue une fraude. Remboursement par les représentants Allan seulement.

1 GRATIS à l'achat de 2

Le silence est la marque d'une voiture bien construite. La Ford Galaxie 500 1973.



Le hardtop 2 portes Galaxie 500. Certains accessoires montés sont offerts en option, moyennant supplément.

Le silence est le fruit de la qualité.

La Galaxie 500 est parmi les Ford les plus silencieuses. Et ce n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat de la qualité. Qualité de la conception, qualité de la mécanique, qualité de la construction.

Le silence est maintenant offert en équipement standard avec la Galaxie 500 et ce, grâce à la mise en application des techniques acoustiques les plus perfectionnées. Nous avons placé une couche de fibre de verre sous le toit, sous le capot, sur la cloison avant, dans la carrosserie et sur le plancher. Des bourrelets d'étanchéité aux portes ferment plus hermétiquement encore la cabine et diminuent au minimum le bruit du vent.

La robustesse est le fruit de la qualité. La Galaxie 500 en est la preuve: elle a un empattement de 121 pouces et un nouveau cadre robuste, muni de cinq traverses solides. Le cadre est isolé de la carrosserie grâce à des blocs de montage en caoutchouc qui étouffent les vibrations de la route. Les servofreins à disque à l'avant et la servodirection sont offerts en standard, de même que la ventilation à air pulsé qui aère la voiture même lorsque les fenêtres sont fermées.

La Ford Galaxie 500 est le fruit de la qualité.

Allez constater que le silence est vraiment la marque d'une voiture bien construite. Chez votre concessionnaire Ford.

FORD GALAXIE 500



Le rejet de la tutelle à Saint-Léonard

La Commission municipale en appellera du jugement de la cour Supérieure

La Commission municipale du Québec s'adressera jeudi à la cour d'Appel du Québec pour lui demander l'autorisation d'en appeler du jugement rendu par un juge de la cour Supérieure rejetant la requête pour la mise en tutelle de Saint-Léonard.

Rappelons qu'au beau milieu de son enquête sur l'administration de Saint-Léonard, la CMQ s'était adressée à un juge de la cour Supérieure pour lui demander que la ville soit mise en tutelle.

La requête a été entendue au mois de juin et le

20 septembre dernier, le juge Maurice Archambault rendait sa décision, soit le rejet de la requête.

Selon le juge, la Commission municipale n'avait pas prouvé ses allégations ni démontré qu'il en va de l'intérêt des contribuables que leur ville soit mise sous contrôle.

On avait rapporté à cette occasion que la décision était "sans appel".

En fait, la loi de la CMQ dit que si le juge accorde la requête de mise en tutelle, il en signifie l'ordonnance à la municipalité, ordonnance qui est

"finale et sans appel".

Devant la cour d'Appel, les avocats de la CMQ, Mes Jacques Richard et Marc Cordeau, invoqueront que le juge ayant rejeté la requête et n'ayant par conséquent pas émis d'ordonnance, son jugement n'est pas "sans appel".

Ils feront aussi valoir que le juge Maurice Archambault a erré en droit quant à l'interprétation de l'article 43 de la loi de la CMQ et également dans l'interprétation des faits soumis en vertu du même article.

C'était la première fois que cet article était soumis à l'interprétation d'un juge.

Reste à savoir si la cour d'Appel acceptera d'entendre cette cause et, éventuellement, donnera suite à la requête de mise en tutelle.

Entre-temps, l'enquête sur l'administration de Saint-Léonard reprend demain mais on s'attend à ce que les commissaires, à la fin de cette journée, mettent fin aux audiences publiques et se retirent pour préparer leur rapport.

Devant le Canadian Club de Régina

Violent réquisitoire du maire de Westmount contre la CUM et le parti du maire Drapeau

par Florian BERNARD

Le maire de Westmount, M. Paul Ouimet, s'est fait le défenseur de l'autonomie municipale, hier à Régina, et a dénoncé de façon vigoureuse la politique des gouvernements régionaux, y compris l'exemple de la Communauté urbaine de Montréal.

Parlant devant les membres du Canadian Club, M. Ouimet a déclaré que les récents échecs de la CUM, notamment en ce qui concerne l'intégration des services de police et d'incendie, de même que la vague de mécontentement soulevée à travers l'île de Montréal devraient servir de leçon à toutes les villes canadiennes. Il a dit que l'erreur fondamentale de certains dirigeants du gouvernement consiste à favoriser le gigantisme municipal. Les gouvernements régionaux

du type de celui de la CUM tendent, selon lui, à éloigner les élus de leurs contribuables et contribuent à créer un chaos bureaucratique.

Tout en admettant la nécessité de régionaliser certains services publics comme le transport en commun et le contrôle de la pollution, le maire de Westmount a dit qu'à Montréal "on est allé trop loin".

Le maire Drapeau

M. Ouimet a eu des propos particulièrement sévères à l'endroit du maire Drapeau. Il a dit que les représentants de Montréal à la CUM tendent à ne voir dans ce gouvernement régional "qu'une extension de leur propre ville dirigée par un parti unique." Ces représentants de Montréal à la CUM sont "directement inspirés par le maire Drapeau, un

homme qui ne cesse de prouver son goût des décisions unilatérales".

Selon lui la création de la CUM a eu pour conséquence d'accroître de façon démesurée les pouvoirs détenus par Montréal, le tout "en l'espace d'une nuit". Il ne fait aucun doute, selon M. Ouimet, que Montréal a dominé la décision de créer ce gouvernement métropolitain.

"Depuis ce temps, d'ajouter le maire de Westmount, les représentants de la banlieue tentent avec désespoir de sauvergarder leurs municipalités dont l'effritement s'accroît journellement à tous les points de vue".

Autonomie municipale

Le maire de Westmount a déclaré qu'il est trop facile, aujourd'hui, de tenter de régler les problèmes municipaux en centralisant l'autorité et en

établissant des contrôles serres un peu partout, de façon à retirer aux conseils locaux la juridiction qu'ils détiennent de la population. "Tout gouvernement, quel qu'il soit, doit tout d'abord commencer au palier local. Une ville, peu importe sa grandeur et son importance, est une entité voulue par ses citoyens. Le législateur ferait bien d'y penser à deux fois avant de faire disparaître d'un revers de la main cette entité".

M. Ouimet a déclaré qu'il faudra peut-être redécouper le territoire métropolitain, mais qu'il faudra éviter de centraliser à outrance les pouvoirs que détiennent encore les conseils municipaux. A ce sujet, il rappelle que le projet des 13 bourgs soumis l'an dernier par Westmount visait à sauvegarder la juridiction des conseils locaux.

DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS

AVIS IMPORTANT

A la page 167 de notre nouveau catalogue 1972-73.

la marque Fleetwood apparait par erreur

Tous les téléviseurs illustrés sont de marque PANORAMIC

CARGO CANADA C'EST L'ITALIE

OPTOMETRISTES

EATON CENTRE-VILLE
Harold Bell, O.D. Jacques Brais, O.D.
Louis Vallières, O.D. Oscar Schnapp, O.D.
Jean Grant, O.D.

EATON D'ANJOU
J.P. Marchand, O.D.

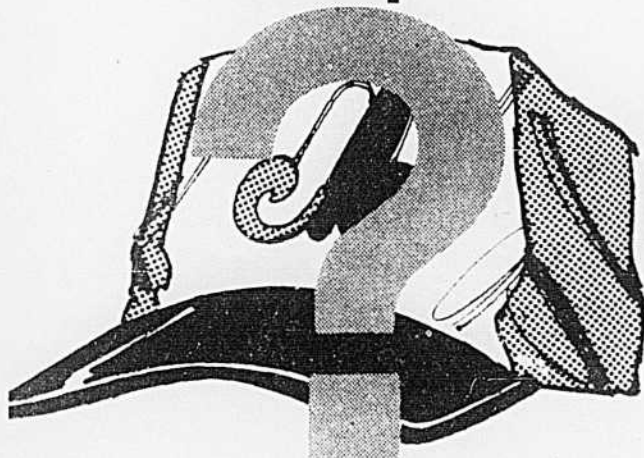
Veillez téléphoner pour un rendez-vous.

CENTRE-VILLE ANJOU
Composez 842-9331 Composez 353-4411
poste 424 poste 267

EATON

Salon de l'optique, Eaton Centre-ville (2e étage) et Anjou, Rayon 221

Qui sera le "Joueur de l'année" des Expos



Regardez la cérémonie spéciale après le match de mercredi entre les Expos et les Mets, télédiffusé du parc Jarry.

La Brasserie O'Keefe remettra une Cadillac Eldorado 1973 au "Joueur de l'année" des Expos choisi par l'A.C.B.A., chapitre de Montréal.

UNE AUTRE DES MINUTES DE VÉRITÉ DANS L'HISTOIRE DU BASEBALL. PRÉSENTÉES PAR O'KEEFE.

Congrès sur l'arriération mentale: mobiliser les forces intéressées

par Jeanne DESROCHERS

Le congrès international sur l'arriération mentale, qui réunit 5000 délégués à l'hôtel Reine Elizabeth cette semaine, met en vedette le travail des comités bénévoles.

Mme Pamela Dunn, de Québec, présidente de l'Association provinciale pour les arriérés mentaux, souligne que le milieu anglophone a découvert le bénévolat beaucoup plus tôt. Peut-être peut-on expliquer que les Canadiennes françaises ont plus centré leur vie sur la famille, et que les familles étaient habituellement plus nombreuses.

Mais on y vient. Surtout parmi les jeunes, dit Mme Dunn, qui nous cite le cas d'un groupe de collégiennes qui passe toutes les fins de

semaines parmi les déficients et les malades mentaux. Les jeunes comprennent vite l'importance de la communication "un à un", et ils sont fidèles à ceux qui deviennent leurs amis.

Mme Dunn ajoutent cependant qu'il faut susciter l'intérêt des jeunes avant qu'ils soient trop pris dans le tourbillon d'activités qui guettent un peu tout le monde aujourd'hui. C'est à 13 et 14 ans que les étudiants sont le plus disponibles. Aux États-Unis, 15.000 jeunes de 13 à 21 ans font partie des comités bénévoles des associations pour arriérés mentaux.

Mme Dunn cherche à recruter aussi des femmes qui ont du temps libre, pour libérer un peu les mères qui n'osent jamais quitter un enfant arriéré. Les différentes asso-

ciations locales aiment regrouper les parents des enfants handicapés. C'est entre eux qu'ils puissent le plus de secours.

Pour prendre contact avec les parents qui viennent de subir le choc d'apprendre que leur enfant est arriéré, rien ne vaut un autre parent qui a surmonté ce choc, dit Mme Dunn.

Le congrès international de cette semaine, le cinquième du genre en 10 ans, n'a jamais réussi, dit l'un des organisateurs, un mélange aussi harmonieux de bénévoles, de professionnels, de parents et de chercheurs. "C'est une mobilisation de toutes les forces intéressées à la cause, dit le président de l'Association canadienne, M. Allan Roehrer. Il sortira de cette rencontre des choses importantes pour la prochaine décennie.

L'Institut de microbiologie de Montréal intégré à l'UQ

L'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal a été officiellement intégré hier à l'Université de Québec, au cours d'une cérémonie tenue à l'Institut et à laquelle participaient les ministres Claude Castonguay, des Affaires sociales, François Cloutier, de l'Éducation ainsi que les représentants de l'Université de Québec et de l'Institut.

L'objectif de cette intégration, ont expliqué les conférenciers, est d'assurer une meilleure coordination de la recherche dans le domaine de la santé, en association avec les autres constituantes de l'Université, aussi bien qu'avec l'Institut national de la recherche scientifique.

Cette intégration, a-t-on dit, permettra par ailleurs à l'Institut non seulement de continuer son action, mais aussi de faire une contribution significative à la réalisation des politiques scientifiques, notamment dans le domaine de la santé.

Au cours de son allocution, le ministre Castonguay a expliqué que cette intégration avait une signification importante, en ce qu'elle témoigne des objectifs du gouvernement, quant à sa politique de recherche scientifique.

Laboratoires

C'est dans cet esprit, a-t-il dit, que nous envisageons d'installer ici les laboratoires du ministère des Affaires sociales, qui ont trait à la santé.

Le Dr Armand Frappier, fondateur et directeur de l'Institut, a dit pour sa part que l'Institut gardait l'intégrité de ses objectifs et une autonomie administrative souple, mais coordonnée avec celle de l'Université de Québec. Il estime d'autre part que ses chercheurs auront des possibilités plus grandes d'exercer leurs talents de professeurs dans l'enseignement au niveau gradué.

Dressant un bref tableau historique de l'Institut, le Dr Frappier a souligné qu'il est un des plus anciens et plus importants centres de recherche au Canada.

Il a rappelé d'autre part que ses quatre objectifs étaient: 1) la recherche; 2) la production de vaccins et sérums; 3) les services à la santé publique et à l'industrie; et 4) la formation professionnelle. Ces objectifs seront évidemment poursuivis, avec, semble-t-il, des moyens financiers accrus, et plus conformes, si c'est possible, avec les besoins du milieu.

LA FAÇON FAIT DE BONNS VINS



Wine Art

Cette année, assurez-vous de ne pas gâcher votre vin, consultez "Wine-Art" pour toutes vos recettes, ingrédients et équipement.

Nous avons des concentrés pour produire un vin sec ou sucré, rouge, blanc ou rosé, mousseux ou non.

Nos concentrés sont importés de France, d'Espagne, de Californie, d'Italie, d'Allemagne, de Colombie Britannique, d'Angleterre, d'Afrique, etc.

Wine Art



3 MAGASINS A VOTRE SERVICE FERMÉ LE LUNDI

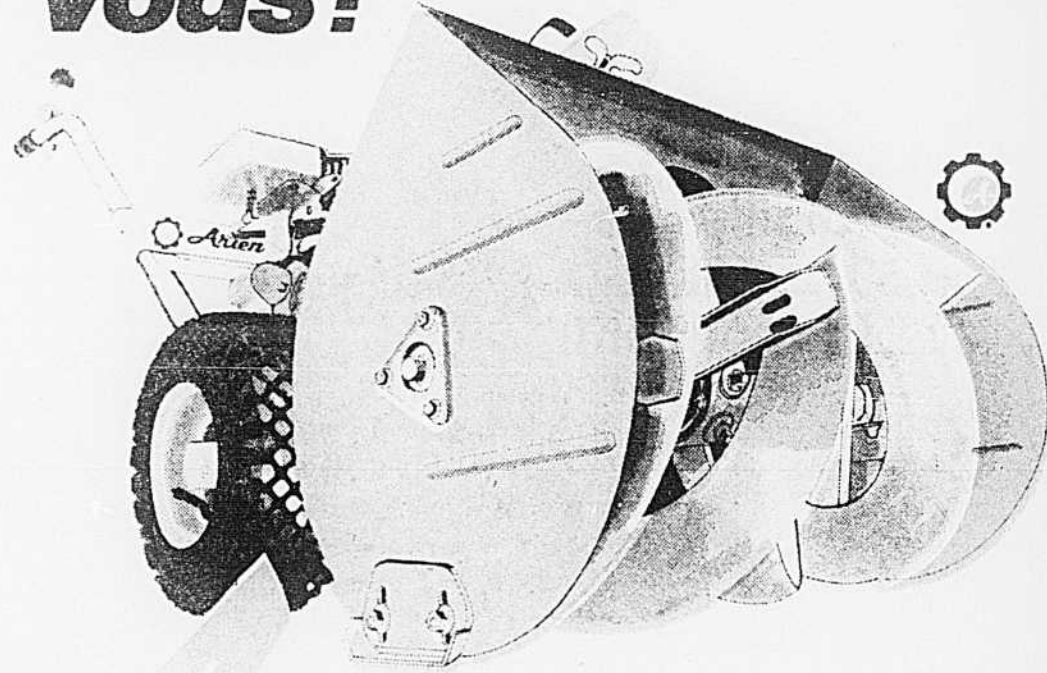
3675 boul. SAINT-JEAN, DOLLARD-DES-ORMEAUX, Québec, 626-6896

1222 boul. LABELLE, CHOMÉDEY, LAVAL, Québec, 681-8363

1705 avenue DOLLARD, LASALLE, Québec, 365-7511

COMMANDES POSTALES C.P. 356, Pointe-Claire, Dorval, Zone 700, Québec

greyez-vous!



Quelques caractéristiques qui ont fait de la Ariens Sno-thro la souffleuse la plus vendue au Québec.

- Un moteur puissant éprouvé en hiver qui vous servira pendant des années
- 4, 5, 6, 7 et 8 c.v.
- 4 vitesses avant, neutre, arrière
- Système à deux phases
- Différentiel réglable
- Très grande efficacité du godet grâce à un embrayage à pignon hélicoïdal ayant un rapport de 1 à 10.
- Bouche d'évacuation pivotante (240°)
- Déblai de 20" à 32" d'une seule passe

Ariens ou rien

Consultez les pages jaunes pour connaître le marchand Ariens le plus près de chez vous.

MORIN ÉQUIPEMENT INC.

Votre Sno-thro vous rendra de grands services en été avec les accessoires suivants —



PULVÉRISATEUR-ENSACHEUR



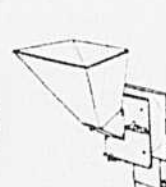
TONDEUSE ROTATIVE



ASPIRATEUR



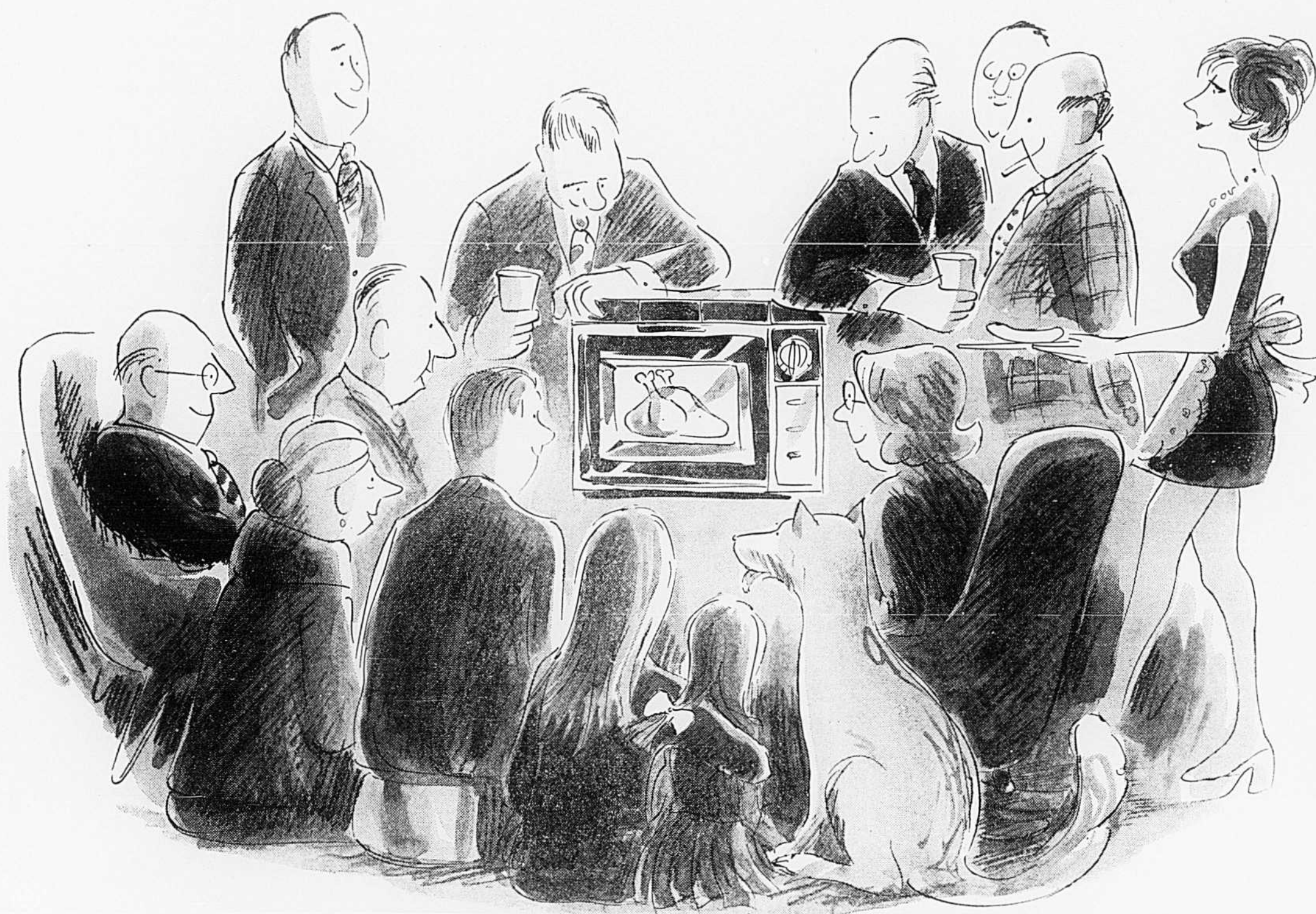
BALAI



PULVÉRISATEUR



TONDEUSE A MOULINET



Avec ce four électronique Toshiba le spectacle est à l'intérieur...

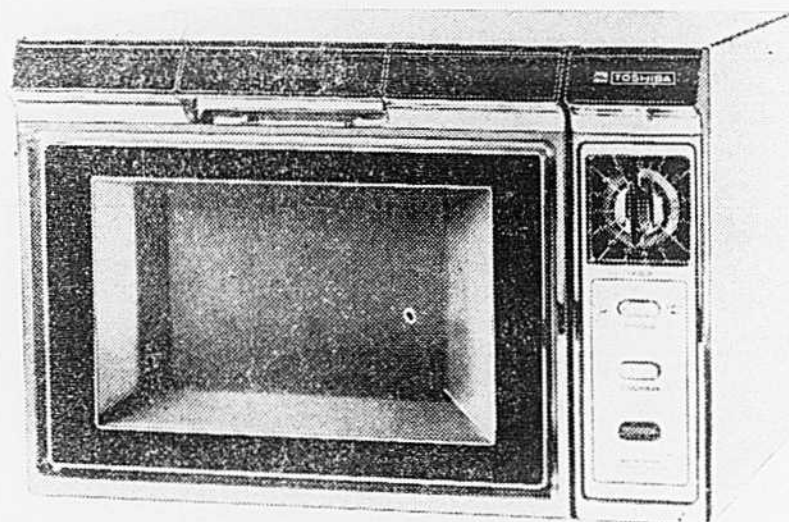
... et votre cuisine deviendra le centre récréatif du quartier. L'émission... meilleure que celle d'un gourmet superfarfelu...

Avez-vous déjà vu du bacon frire en 60 secondes... un steak bien cuit en sept minutes... un poulet devenir fricassée en trois minutes? Ça en vaut le spectacle.

Car un spectacle avec comme émission une façon révolutionnaire de faire la cuisine, c'est un spectacle de choix signé par le réalisateur vedette Toshiba. Vous serez ébahis de voir alors une foule de spectateurs se précipiter dans votre cuisine... une fois partis, vous pourrez savourer avec délice et amour votre réussite.

Que ce soit une simple patate cuite en 4 minutes, un rôti de 5 livres cuit à point en 1/2 heure. Pas de problème... surtout quand de la visite arrive à l'improviste.

La cuisine électronique est un concept de cuisson entièrement nouveau et différent. Au lieu de chauffer l'air qui chauffe les aliments (comme avec les fours ordinaires, au gaz ou à l'électricité), ce sont les molécules qui se trouvent à l'intérieur des aliments qui se déplacent et qui créent de la chaleur (c'est le même principe qui s'applique quand on se frotte les mains pour les réchauffer). La nourriture cuit alors d'une façon égale à l'intérieur comme à l'extérieur. Les aliments deviennent chauds sans que la température du four augmente. Ouvrez la porte du four,



placez-y votre main, vous ne sentirez aucune chaleur. Seuls les aliments chauffent... donc pas d'éclaboussures sur les parois. Une simple éponge humide, passée de temps en temps à l'intérieur du four électronique Toshiba, le rendra propre comme un sou neuf. Pas de chaleur dans le four... c'est avoir toujours une cuisine fraîche. Pas de problème de vaisselle... les aliments peuvent être cuits sur du papier, du verre, de la porcelaine... et aussi dans les plats qui se placent sur la table.

Avez-vous encore des questions. Ah oui! et le goût? Aucune différence c'est un régal. Quant à l'apparence... et bien il est parfois nécessaire de laisser griller un peu plus longtemps les aliments dont le temps de cuisson n'atteint pas les 20 minutes. Ils auront encore plus belle allure.

De plus — ce qui est une différence fondamentale — les aliments sont bien plus nourrissants. La vitesse ultra rapide de cuisson conserve le maximum de vitamines, de couleur, de goût et d'éléments nutritifs. Même les mets réchauffés conservent leur saveur.

Le four électronique Toshiba compact et portable est idéal à la ville comme à la campagne, dans un appartement ou sur un bateau. Il ne pèse que 88 livres et ne requiert aucune installation spéciale. Si vous savez faire marcher un grille-pain, vous savez vous servir de ce four.

Le prix de détail suggéré du four électronique Toshiba (modèle #ER721BT) est de \$599.95. C'est peut-être beaucoup, mais on ne peut pas le comparer à un four ordinaire car c'est vraiment le libérateur idéal qui supprime les corvées de la cuisine... et ça n'a pas de prix.

Tous les fours électroniques Toshiba sont garantis 2 ans (pièces et main d'oeuvre).

Allez chez un concessionnaire Toshiba voir une démonstration du four électronique Toshiba... le spectacle est permanent et gratuit.

TOSHIBA
en contact avec l'avenir

Ile de Montreal
Alvins Refrigeration
1926 O Rue Ste Catherine
Alvins Refrigeration
6177 O Rue Sherbrooke
Austin TV
1900 E Rue Beaubien
Cezar & Sons TV
7640 Boul Newman
La Salle
Dupras, TV Inc
5899 Ave Verdun
Verdun
Dupuis Freres Ltee
865 Ste Catherine St E

GB Ameublement
7990 Est Rue Jarry
Ville D'Anjou
Japan Electronics
Les Galeries D'Anjou
Ville D'Anjou
Klinik TV Inc
2560 Notre Dame
Lachine
Mitchells Electrical Appliances
1271 Greene Avenue
Westmount
Nortel Electronic
225 E Rue Roy

Jas A. Ogilvy Ltd.
1307 O Rue Ste Catherine
Pat Electronique
318 Rue St. Jacques
Ville St. Pierre
H.R. Savard Radio Ltee
388 O Rue Craig
TMR Camera Shop
1257 Boul Laird
Ville Mont Royal
Ville de Laval
Laval Video
3612 Boul de La Concorde
Duvernay

Montcalm Electronique Inc
97 Boul Des Laurentides
Pont Viau
Scotcomm Radio Inc
4643 Boul Levesque
Chomedey
Rive Sud
Talbot Meubles
106 Rue St-Louis
Ville Lemoyne
Mont Bruno Television
93 Rabastaliere
St. Bruno
Claude Gendron
173 Victoria
Valleyfield

Cantons de L'Est
Clement Importateur Inc
182 E Rue Notre Dame
Victoriaville
G. Doyon Television Inc
1115 Rue Conseil
Sherbrooke
W Sapon TV Vente Et Service
187 Boul St. Luc
Asbestos
Tetro TV
83 Bourassa
Granby
Centre Electronique St. Jean
233 Rue Champlain
St. Jean

Laurentides Et Mauricie
Charest Audio
315 St. Roch
Trois Rivieres
Arthur Harvey Co. Ltd.
587 St. Antoine
La Tuque
Gratien Paquin Meubles
810-14 ieme Rue
Grand Mere
Beaudry Sports
740 St. Antoine
Jc

naissances de ces - remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

AREL (Alvina) — A Montréal, le 2 octobre 1972 à l'âge de 85 ans est décédée Mme veuve, Gésnière, épouse de V. Cardin, demeurant 2330 Chamby. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
T. Sansregret Ltée.
3192, rue Ontario Est.
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUCLAIR (Evangéliste) — A Montréal, le 1er octobre 1972 à l'âge de 66 ans, est décédé M. Evangéliste Auclair, époux en 1ères noces de feu Maria Goubout et en 2es noces de Mathilda de Lasablonière. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et J. S. Vallée Ltée.
6821, rue St-Hubert
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Basile-Élie. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUBIEN (Lucien) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lucien Beaubien, époux de Georgette Charest. Il laisse dans le deuil, son fils, Gilles, ses filles: Thérèse (Mme Alex Drolet), Rita (Mme René Blouin), Lucie (Mme Jean-Guy Desjardins), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
6821, rue St-Hubert
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kotsko où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERRY (Corinne) — A LaSalle, le 20 septembre 1972, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Corinne Delpo, épouse de Wilfrid Berry, demeurant 2914, boulevard, LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 octobre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.
Ed. Darche et Fils
3219, rue Grande-Allée, LaSalle
pour se rendre à l'église Saint-Jean-Eudes, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Henri) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Henri Bleau, époux de Cecile Lucas, demeurant 4460 Wilson. Il laisse dans le deuil, son épouse, ses enfants: Anne-Gilles, Bureau, Mamie, Robert, épouse de Jocelyne Pigeon, Mme Maurice Bonin (Reine-Aimée) Bernard, épouse de Madeleine Montpilot, François-Pierre et plusieurs petits-enfants, ainsi que ses frères et sœurs. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
Anglo-boulevard, Décarie et
aveu Notre-Dame-de-Grâce
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOWLER (Madeleine) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Horace Bowler, née Madeleine Clesco, épouse de Jean-Marc Turpin (Monique). Mme Rosaire Brassard (Antoinette). Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Granato Enrg.
792, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Defense où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSETTE (Léo) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Léo Brissette, époux de Paulette Laroché, demeurant rue Paré, Montréal. Il laisse dans le deuil, sa femme, sa fille, Mme Genevieve Gaubier (Pierrette), Mme veuve Gilles Lefort (Lise), Mme Bernard Gendreau (Claudette), deux enfants, huit petits-enfants, ses funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
Richard, Georges Gagné Ltée
10340, rue Papineau
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de St-Regis. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Léona) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Pierre Charbonneau, née Laura Duval. Elle était confidante avec le Père Vincent change OSM, du Foyer Biersmans, autrfois à l'Alge aux vieux couples. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira de
Foyer Biersmans.
7905, rue Sherbrooke Est.
à 7 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Anne, où le service sera célébré à 7 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERMONT (Marcelle) — A LaSalle, le 2 octobre 1972, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Roger Clermont, née Marianne Michaud, demeurant 183 Gravelle, LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
Anglo-boulevard, Décarie et
rue Arrie, LaSalle.
pour se rendre à l'église Ste-Catherine-Laboure où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de LaSalle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Philippe Aiclé) — A Montréal, le 20 septembre 1972, à l'âge de 82 ans, 5 mois, est décédé M. Philippe Aiclé Cloutier, retraité du Canada, époux de Marie Bernadette Aiclé, épouse de René, Rejeanne, Jean-Louis, Richard et Diane. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 octobre. Le convoi funéraire partira des salons
Jos. Lussier et Fils
4733, rue Papineau
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARIS (Jacques) — Subitement, à Verdun, le 2 octobre 1972 à l'âge de 41 ans, est décédé M. Jacques Desmaris, époux de Thérèse Salvaix, demeurant 1035 De Noyon, Boucherville, autrfois de Sorel. Il laisse dans le deuil, deux filles, Lucie et Françoise, son père Edgar Desmaris et St-François. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des résidences funéraires
Tetreault et Fils Ltée
et E. Charbon
77, rue de Laperrière, Boucherville
à 10 h. 45 pour se rendre au centre communautaire St-Louis, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOR (Francis-Xavier) — A Montréal, le 2 octobre 1972, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Francis-Xavier Dufour, époux de Jeanne Deschamps, demeurant 1185 rue Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Soc. Coop. de Frais Funéraires.
302, rue Ste-Catherine est.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DULUDE (Léopold) — A Verchères, le 1er octobre 1972, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Léopold Dulude, époux de Charlotte Larose. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Gérard Jodoin.
4, rue St-André, Verchères
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 3 à 7 h.
Roland Blison Enrg.
1115, rue Filarey est.
à 10 h. pour se rendre à l'église St-Janvier, Comte Terroquois où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Janvier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Camille) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Camille Forget, époux de Berthe Béliste. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Roland Blison Enrg.
1115, rue Filarey est.
à 10 h. pour se rendre à l'église St-Janvier, Comte Terroquois où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Janvier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Georges) — A l'Île-Bizard, le 1er octobre 1972, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Georges Gauthier, époux de feu Aurèle Chameagne, père de Jacques, Amore, Jean, Daniel. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
J.-A. Lévesque.
16114, boul. Gouin ouest, Ste-Genève
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de l'Île-Bizard, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Jacques, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Emile) — A Montréal, le 2 octobre 1972, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Emile Girard, époux de Alma Girard, née Lucie, épouse de Robert, Frenaud, Mme Percy Crowley (Jeanne), Mme Bernard Dorais (Lucette). Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
403, rue Henri-Bourassa est
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de LaSalle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Madeleine) — A Ste-Juste, le 1er octobre 1972, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Alfred Gohier, née Madeleine Legault. Outre son époux elle laisse 1 fille Danielle, 2 fils, Robert et Francis. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
J. H. Vanier et Fils Enrg
30, rue Préfontaine
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Juste, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ste-Bernadette, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Ste-Juste. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dans la Société Canadienne du Cancer, 775 rue Labelle, St-Jerome seraient appréciés.

HARNOIS (Beatrice) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Frank Harnois, née Beatrice Valériano. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
4590, rue Notre-Dame-ouest.
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Renée) — A Montréal, le 30 septembre 1972, à l'âge de 49 ans, est décédée M. Renée Laberge, épouse de Maria Branon, 3505 Des Buis, Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
403, rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Sainte-Année, où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ARCHEVEQUE (Lydia) — A St-Sulpice, le 20 septembre 1972, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Clotilde L'Archeveque, née Lydia Champlain, épouse de E. Archambault, 25-Quic. Elle laisse 7 enfants: Helene (Mme Leon Lamontagne), Bernadette (Mme Eugene Massé), Madeleine (Mme Paul Londe), Claude, épouse de Roland Villeneuve, Cora (Mme Girard), Lucie (Mme Clotilde Joly), Lucie (Mme Albert Rodrigue) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault.
271, boul. L'Assomption-Gardien.
L'Assomption.
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Sulpice où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de St-Regis, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 8 à 7 heures.

LACOMBE (Marie-Louise) — A Montréal, le 30 septembre 1972, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Marie-Louise Lacombe, fille de feu Eugene Lacombe et de feu Marie-Louise Dufort, demeurant au 145 William-David. Les funérailles auront lieu mardi le 2 octobre. Le convoi funéraire partira des salons
E. Rivette.
3615, rue Metcalfe
pour se rendre à l'église Saint-Barnabé où le service sera célébré à 7 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Exilia) — A La Présentation, le 1er octobre 1972, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Paul Lalonde, née Exilia Guindon, demeurant à La Présentation. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
930, avenue Beaudry, St-Hyacinthe
pour se rendre à l'église paroissiale de La Présentation, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du St-Regis, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Joseph) — A Montréal, le 2 octobre 1972 à l'âge de 93 ans 11 mois, est décédé M. Joseph Laporte, époux de feu Alma Robitaille. Il laisse dans le deuil, cinq filles: Lucienne (Mme Lionel Tardif), Adrienne (Mme Lucien St-Onge), Yvette (Mme Armand Gregoire), Alma (Mme veuve Louis Roux), et Jeanne, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
438, rue Papineau
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBROCK (J.-Arthur) — A Outremont, le 1er octobre 1972, à l'âge de 73 ans, est décédé M. J.-Arthur Lebrock, épouse de Juliette Collette. Il laisse dans le deuil, cinq enfants, ses enfants: Harold, Raymond, Rachel, Heloise, Thérèse et Guy. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J. S. Vallée Ltée.
6821, rue St-Hubert
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARSAN (Emile) — A Montréal, le 1er octobre 1972 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Emile Marsan, époux de Fortunata St-Laurent. Il laisse dans le deuil son fils Jean-Claude, ses frères: Armand (époux de Marie-Josée Martel), Jean-Paul (son épouse Adeline Pelchat), ses sœurs: Joanne (Mme Victor Adams), Cecile (Mme Roger Lalonde), Yvonne (Mme Roland Bergeron), Yvette (Mme veuve Roger Léger) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J. S. Vallée Ltée
6821, rue St-Hubert.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Philippe-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Robert) — A Montréal, le 2 octobre 1972 à l'âge de 49 ans, 9 mois, est décédé M. Robert Martin, époux en 1ères noces de feu Lucienne Rogimbald et en 2es noces de Marie-Josée Gauthier. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4340, rue St-Denis.
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Félix) — A l'hôpital Hôtel-Dieu, dimanche le 1er octobre 1972 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Félix Masse, époux de feu Marie Rallete, père d'Albert (Mme D. Lamoureux), Udo (Mme L. Gaudreault), Juliette (Mme L. Guay), Joanne, Madeleine (Mme M. Gaudreault), Salvador, Paul-Emile, Lionel, Roméo, Domina. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant à 11 h. en la chapelle de la maison funéraire
Armstrong.
3426, avenue du Parc
et de là au cimetière de Hawthorn Dale.
MONDOR (Docteur Eugene) — A Montréal, le 2 octobre 1972 est décédé le docteur Eugene Mondor, époux en premières noces d'Heure Ferron et en secondes noces d'Alice Bergeron, père de Roger (époux de Jacqueline Broseaux), Jacques (époux de Marie Heanane) et Mlle Jeannine Mondor. Exposé au salon
J. R. Desjardins Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges.
Avis des funérailles plus tard.
PALOMRINO (Mathieu) — A Montréal, le 30 septembre 1972, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Mathieu Palomrino, époux de Dolores Nadeau, père de Rocco. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
403, boul. Monk.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PANTANO (Maria) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Giovanni Pantano, née Maria Cutrone. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Paradis, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELCHAT (Emile) — A Montréal, le 2 octobre 1972, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Emile Pelchat, époux de Lucienne St-François, père de Paul-Emile, Jacques, Yvonne et Guy. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
René Thériault Ltée.
1120, rue Jean-Talon est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Fernand) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Fernand Poirier, père de Fernand Bureau. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Lorenz Neveu
2765, rue St-Hubert
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POPRIER (Serge) — Accidentellement, à Lachine, le 30 septembre 1972, à l'âge de 17 ans, est décédé M. Serge Poprier, fils de Jean Poprier et de Paule Poprier. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
E. Tetreault et Fils
et E. Charbon
77, rue de Laperrière
à 9 h. 45 pour se rendre au centre communautaire St-Louis où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REPPER (Léopold) — A Pointe-Aux-Trembles, le 1er octobre 1972, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Léopold Repper, époux de Marie-Rose Boutin, décédée le 22 octobre 1971. Il laisse 2 filles: Fernand et Marcelle. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1113, rue Notre-Dame est
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Guy) — A Montréal, le 1er octobre 1972, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Guy Richard, fils de Ernest Richard et de Simone Barre. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
403, rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Siméon-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Montmagny, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

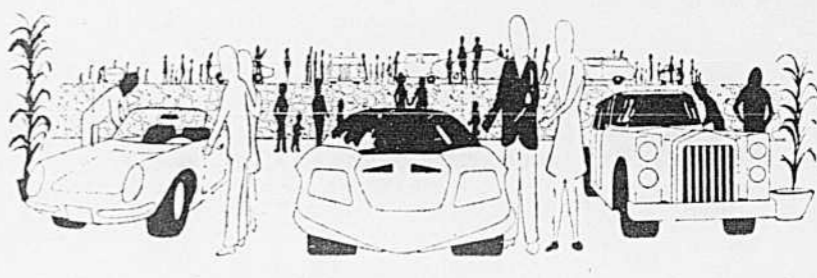
SARAUULT (Richard) — Accidentellement, à Montréal, le 29 septembre 1972, à l'âge de 12 ans, est décédé Richard Sarauault, fils de Robert Sarauault et de Claudette Piquet. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
T. Sansregret Ltée
3192, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Saint-Marcel où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Eugène) — A Longueuil, le 30 septembre 1972, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Eugène Sauve, époux de Laura Beauregard, demeurant 1401, boul. Desjardins, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urnel Bourque Ltée.
4240, rue Adam.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Trés-Sainte-Marguerite où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Constant, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMONEAU (Marcel) — A Montréal, le 2 octobre 1972, à l'âge de 65 ans, est décédé Marcel Simoneau, époux d'Annette Bastien. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
Magnus Perreault Inc.
4508, rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Eduard, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

la presse

LE CENTRE D'ACHATS DE AUTO



OBTENEZ LE MEILLEUR ÉCHANGE

sur votre voiture actuelle en la mettant dans la vitrine du CENTRE D'ACHATS DE L'AUTO DE

la presse

TOUS LES JOURS

Vous le savez, sans échange, vos chances d'avoir un bon prix sur l'achat de votre nouvelle voiture augmentent. La solution? Vendre d'abord votre voiture actuelle. Vous obtenez ainsi le meilleur prix en l'amenant dans le Centre d'achats de l'auto de LA PRESSE.

Vous serez deux fois gagnant! les petites annonces de LA PRESSE

telephonez a 87-47-111

du lundi au vendredi, de 9 h a m. à 5 h p.m. le samedi, de 9 h a m. à midi.

vous rentrez de vacances?

Heureux de vous savoir de retour parmi nous! Bains de mer, séjour à la campagne ou fantaisie en haute montagne ont dû vous faire beaucoup de bien.

La téléphoniste de La Presse (874-6911), à qui vous ne manquerez pas de signaler votre retour, s'exprimera de vous faire parvenir le journal comme d'habitude.

A votre départ en vacances comme à votre retour, n'oubliez pas d'en informer La Presse. Un coup de fil à 874-6911... et le tour est joué.

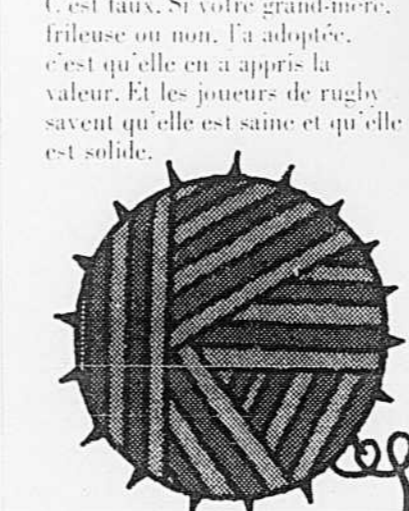
la presse

Bien avant d'apprendre que la terre était ronde, l'homme avait découvert... une merveille inconcevable... que si l'on rasait un mouton, la laine repoussait aussitôt.

Il adopta donc la merveilleuse toison pour s'en couvrir, pour se vêtir, pour faire sa tente. Chaque génération successive trouva que cette étonnante fibre naturelle se prêtait à de nouveaux usages.

Mais malgré toutes ses astuces, l'homme retint certains préjugés. Et même aujourd'hui la laine en est encore victime.

Ainsi, il y a les préjugés de la mode... on dit que la laine c'est pour les vieilles dames frileuses... ou les joueurs de rugby. C'est faux. Si votre grand-mère, frileuse ou non, l'a adoptée, c'est qu'elle en a appris la valeur. Et les joueurs de rugby savent qu'elle est saine et qu'elle est solide.

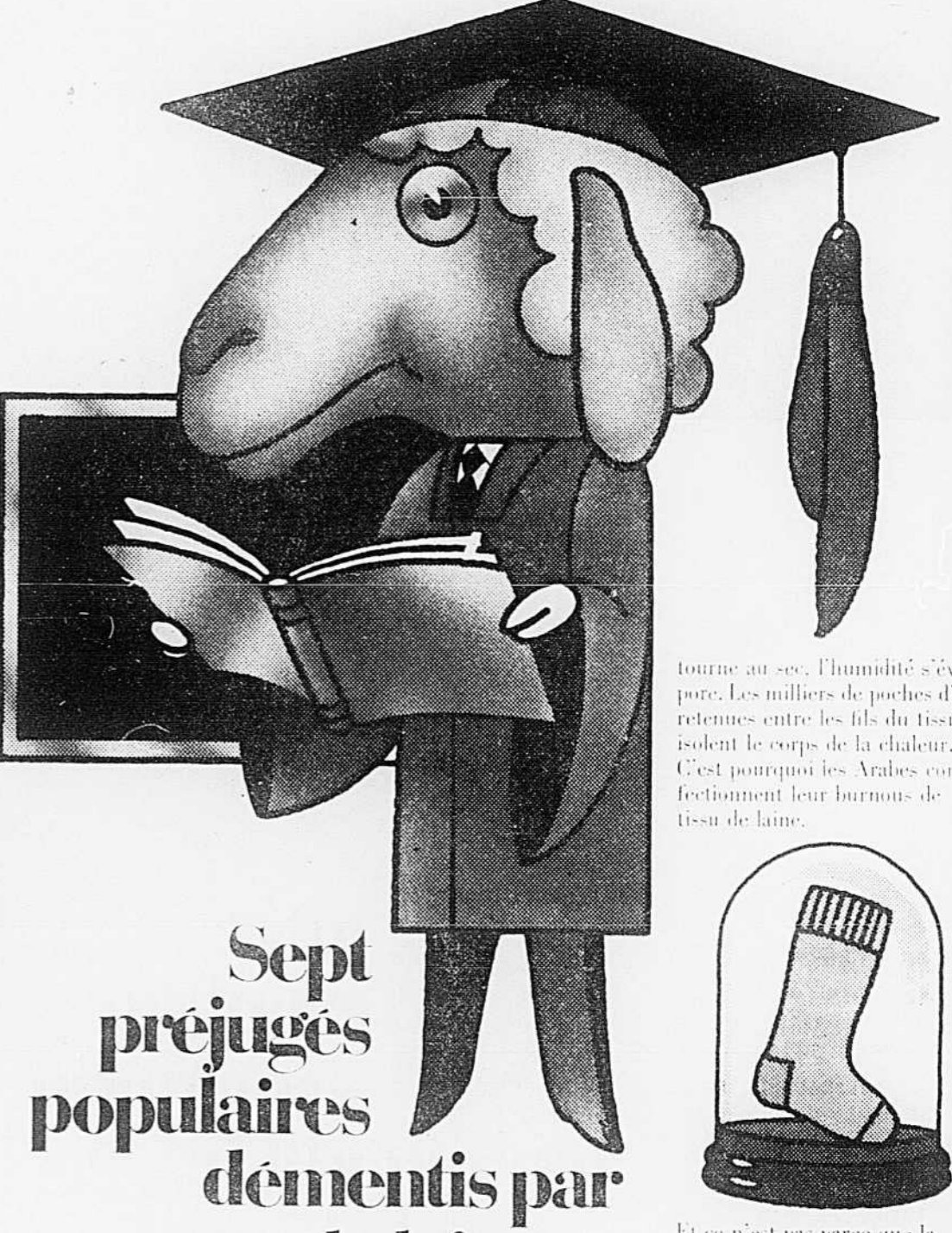


Mais les élégantes aussi la portent! Et les magnats de la haute finance et les nourrissons au berceau. Ce n'est pas vrai que la laine est lourde et qu'elle gratte. Tissée ou tricotée, elle compose des milliers d'étoffes: des voiles les plus souples et des tricots les plus moelleux, jusqu'aux feutres et aux tapis les plus épais.



Pendant un certain temps, le consommateur a semblé préférer les synthétiques, pour leur facilité d'entretien. Mais aujourd'hui la laine les a rattrapés. Et cela sans abandonner une seule de ses vertus premières. Très bientôt, vous trouverez en magasin la laine Superlavable: en chandails, en chaussettes, en jerséis et en laine à tricoter. Facile à porter, elle se lave et se sèche à la machine.

Les plus grands couturiers aiment la laine parce qu'elle s'adapte à tout: tailleurs stricts et tailleurs flous, ou draps élégants. La laine se coupe net. S'applique



Sept préjugés populaires démentis par la laine

... sans se froiser et se manipuler sans se froisser. Les coutures et quelques irrégularités dans les points passeront inaperçues. Voilà qui réfute toute prévention contre l'emploi de la laine pour la couture à la maison.

C'est aussi une erreur de croire que la laine ne se porte pas par temps chaud ni pour les sports. Au contraire, c'est la seule fibre capable d'absorber 30 pour cent de son poids de vapeur d'eau sans paraître humide. Si le temps



Vous n'aurez pas à craindre que la laine se froisse, se détende ou se déforme. Sa fibre peut s'étirer de 30 pour cent de sa longueur et reprendre aussitôt sa forme. Il suffit de suspendre un vêtement

le dernier mot de la fibre miracle

Béécé

NAISSANCE

BRODEUR — Bernard et Betty, née Stevenson, sont heureux d'annoncer l'arrivée d'un fils, à 10 h 11, le 29 septembre 1972, à l'hôpital Royal-Victoria, Frère de Lisa. La mère et l'enfant se portent bien.

FLEURISTE

à laques d'Alcantara

526-5953

3033 SHERBROOKE E.

Un accusé a changé son opinion sur la justice

Roger Tremblay, un récidiviste de 32 ans, semblait avoir une bien piètre opinion de la justice, de ses mécanismes et de ses procédures, au cours du procès qu'il a subi, il y a deux semaines, pour tentative de vol à main armée dans une banque de la rue Saint-Denis.

A de nombreuses occasions, au cours de l'instruction, il avait lancé au juge Claude Bisson, qui l'empêchait de poser certaines questions non pertinentes, ou qui mettait le jury en garde contre certaines déclarations du prévenu:

"Vous, vous êtes en train de 'foquer' toute mon affaire".

En s'adressant par ailleurs aux douze hommes qui avaient pour mission de le juger, il avait par ailleurs dit:

"Je n'ai pas plus confiance en vous que dans les autres. Vous êtes tous pareils".

Mais lorsque, après quelques heures de délibération, les mêmes jurés avaient réduit de tentative à main armée à tentative de vol simple, l'accusation portée contre lui, il en était resté bouche complètement bée.

Merci!

Il avait même attendu que les douze hommes s'apprêtent à quitter leur siège pour leur dire un... incrédule merci.

Et hier, il revenait devant le juge Bisson, pour recevoir sa sentence.

Prenant alors en considération les circonstances un peu loufoques, pour ne pas dire complètement farfelues, dans lesquelles s'était déroulé le délit (Tremblay était même allé demander à deux caissières comment écrire le mot "tirer", avant de rédiger sa note de... hold-up) le tribunal devait le condamner à trois mois de prison.

Une peine, somme toute, proportionnée à l'importance que le jury avait donnée à l'opération un peu folichonne du prévenu, angle Saint-Denis et Laurier. Eh bien ça, ça devait emporter le morceau.

Ayant peut-être prévu le "coup", cette fois-ci, le jeune homme se confondit en excuses auprès du tribunal.

"Je regrette, dit-il, certaines paroles que j'ai pu prononcer au cours de mon procès. Et je dois reconnaître que j'ai obtenu justice devant cette cour".

Le juge, qui n'avait pas fait grief au prévenu de ses multiples écarts de langage, au cours du procès, se contenta de sourire devant ce "battement de coulpe" qui semblait aussi sincère que tardif.

Deux femmes, mais même pas d'adresse

C'est bien beau d'avoir deux femmes, à certains moments, mais quand ni l'une ni l'autre ne veulent plus vous recevoir chez elles parce qu'elles viennent d'apprendre... qu'elles sont deux, c'est moins bien.

Roland M. l'a appris hier après-midi, alors qu'il a été traduit devant le juge Paul Bélanger sous une accusation de bigamie.

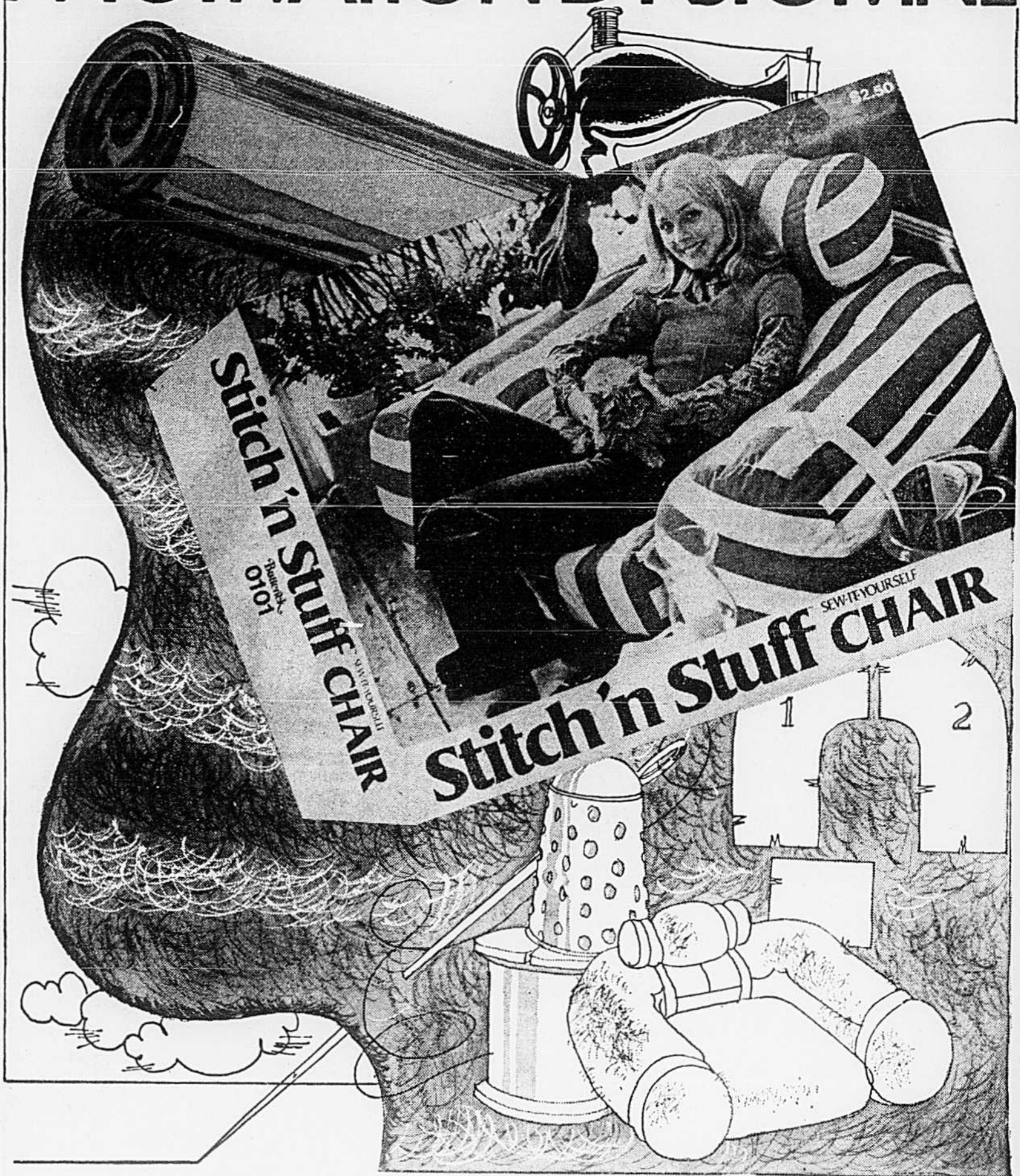
Le plus sérieux, c'est que dans les nouvelles formules

de libération sous cautionnement, on tient mordicus à obtenir l'adresse fixe d'un prévenu.

Or, M. R. ne pouvait en donner une, parce que ni l'une ni l'autre de ces dames ne veulent plus le recevoir chez elles.

Il a quand même réussi à s'en tirer en promettant de venir donner sa nouvelle adresse à la cour dès la semaine prochaine.

EATON MOTIVATION D'AUTOMNE



La semaine "Borg" chez Eaton jusqu'au samedi 7 octobre

Personnalisez votre décor avec un fauteuil réalisé par vous-même. Voici un bon gros fauteuil confortablement rembourré et facile à assembler. Revêtement de "Borg" d'aspect fourrure (modacrylique, acrylique ou polyester). Au choix, peluche à courts ou longs poils ou encore imitation de renard roux, singe, vison, phoque, glouton ou chèvre. C'est idéal également pour manteaux, couvertures, tapis, doublures de manteaux ou pour bourrer des animaux. Tons variés. Une idée jeune et colorée!

Rendez-vous et vous verrez! **5⁹⁸ à 19⁹⁸** verge
54" à 57" de largeur

Fauteuil "Stitch'n Stuff" — Patron Butterick no 0101. 2⁵⁰

Achats en personne seulement.

Eaton Centre-ville (deuxième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 233

Madame... chapeau!

Coiffez-vous d'élégance douillette pour la froidure. Ces luxueuses toques de fourrure interprétées en flancs de renard roux ou flancs de renard bleu de Norvège confèrent un surplus de coquetterie tout en personnalisant votre mise.

26⁹⁹

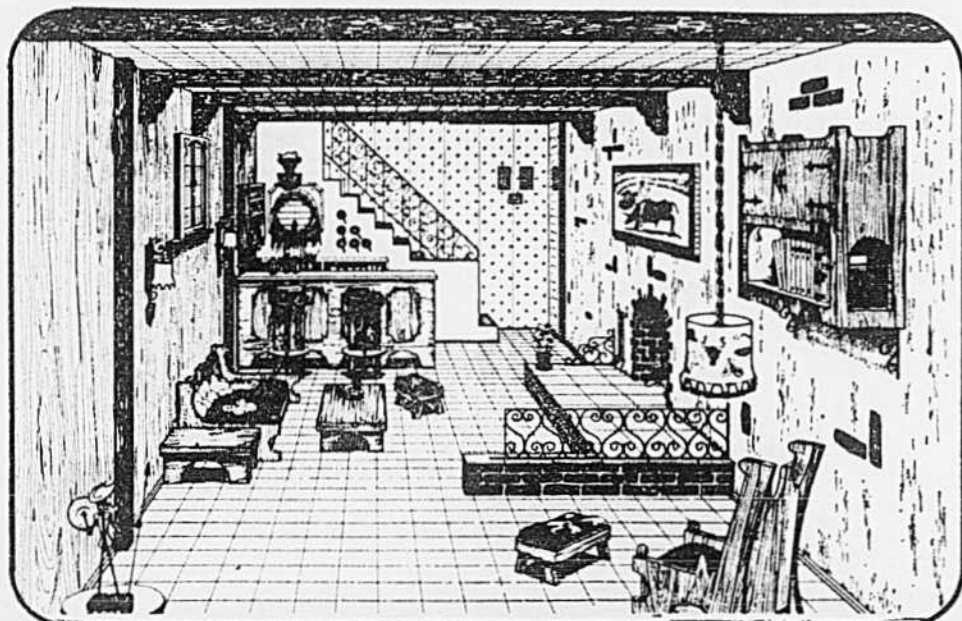
Achats en personne seulement.

Eaton Centre-ville (troisième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 204



Ceci est un exemple
du travail fait par les experts
"IDEAL HOME IMPROVEMENTS"

TERMES
FACILES



Vous pouvez constater par vous-même le travail fait par
Ideal Home Improvements
chez un-de nos clients et non dans une salle de montre

Voici les raisons pour consulter
IDEAL HOME IMPROVEMENTS

Verifiez nos prix et vous serez convaincu. Nous vous garantissons l'exécution du travail dans la limite de temps désiré. Sur demande, nos représentants se feront un plaisir de vous montrer des travaux exécutés par nos ouvriers.

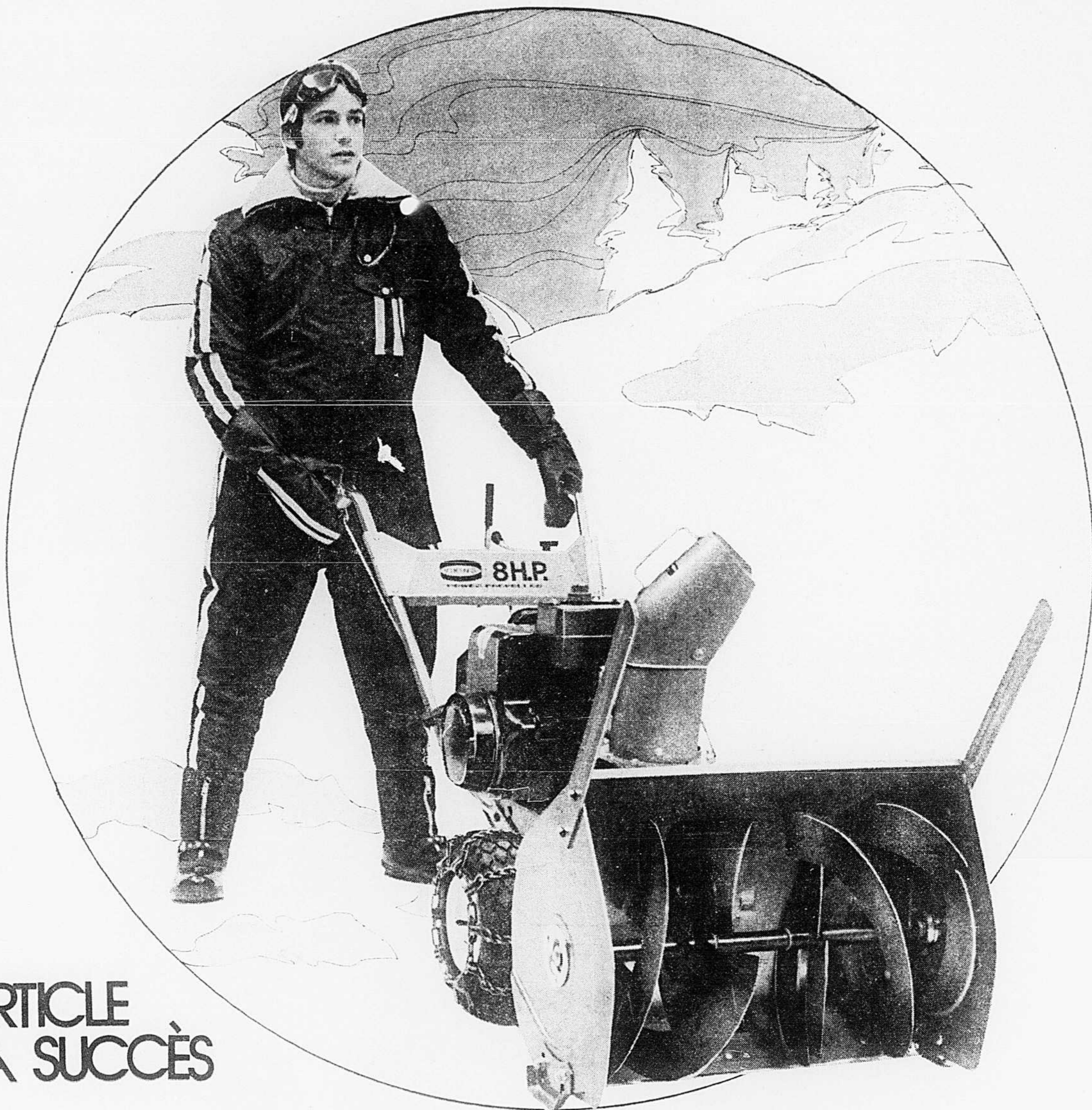
TOUT LE TRAVAIL EST GARANTI PAR CONTRAT
ESTIMATION GRATUITE CROQUIS D'ARCHITECTURE GRATUITS

Service téléphonique de 24 heures **331-2860**

IDEAL HOME IMPROVEMENTS 1972

4621 DE SALABERRY, MONTRÉAL

EATON

ARTICLE
À SUCCÈSPlein air d'hiver
avec classe et confort!

Unipiece en nylon étanche avec poignets intérieurs tricotés. Capuche «Orlon». Doublure de nylon piqué. Glissière frontale sous patte. Noir et garniture jaune. Tailles petite, moyenne, grande ou forte.

34⁹⁸

Bottes motoneige. Légères, chaudes et étanches. Empeigne de nylon. Semelle et talon de caoutchouc antidérapant. Chausson de feutre. Glissière robuste. Noir ou marine en pointures complètes 6 à 13.

13⁹⁸

Mitaines doublées peluche en cuir brut. Doublure pelucheuse et thermique en «Orlon». Noire et garniture jaune. Pointures hommes: petite, moyenne, grande ou forte. paire

9⁹⁸

Lunettes «Jean-Claude Killy». Une marque réputée. Monture liée mousse. Un verre jaune, un verre vert.

6⁰⁰

Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou,
Pointe-Claire. Rayon 261

Souffleuse Viking Eaton — 8 c.v.
Coupe-congères et chaînes compris
2 phases
529⁹⁹

Moteur — 8 c.v. Tecumseh. Engrenage conçu de telle façon qu'il puisse s'adapter au démarreur électrique.

Commandes — avant, neutre, arrière avec embrayage de sécurité. Six vitesses.

Vis — 26" de largeur — avec embrayage à différentiel.

Débit d'éjection rotatif à 240° et dispositif déflecteur réglable.

Autres avantages: roues pneumatiques 12.50 x 4.50 avec chaînes; construction tout acier très robuste; coupe-congères.

Livré assemblée dans le circuit de livraison Eaton seulement.

Facultatif: équipement pour démarrages électriques ce qui donne un démarrage doux. 89.95

Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou,
Pointe-Claire. Rayon 280

Rendez-vous ou téléphonez 842-9211



En toutes saisons...
c'est la VRAIE CARTE qui compte...
votre compte EATON!

Hé, les enfants! Participez au concours
de la LCF d'Eaton

Si vous êtes amateurs de football, âgés de 14 ans et moins, remplissez un bulletin comportant la signature de vos parents ou tuteur; vous trouverez ces bulletins à la boutique LCF d'Eaton: "Les Alouettes", au rayon des jouets, chez Eaton centre-ville (cinquième étage), Anjou et Pointe-Claire.

Vous courez la chance de gagner:

— deux billets pour une partie à domicile des Alouettes;

— un casque-radio officiel de la LCF... poste AM à piles;

— un ballon de football LCF en vinyle;

— un VOYAGE POUR LA PARTIE DE LA COUPE GREY 1972.

De nouveaux gagnants seront tirés avant chaque partie à domicile des Alouettes. NOTE: Les billets pour les parties des Alouettes sont maintenant en vente chez Eaton.